

Havre sur St-Laurent

PLAN TECHNIQUES - CONSTRUCTION NEUVE
PENTHOUSES



Havre sur St-Laurent



PERSPECTIVE DU PROJET - FAÇADE AVANT

*LES INFORMATIONS INSCRITES AUX PLANS D'ARCHITECTURE PRÉVALENT LA MAQUETTE VOLUMÉTRIQUE.CETTE DERNIÈRE N'EST QU'UN OUTIL DE CONCEPTION ET LES IMAGES QUI EN DÉCOULENT NE SONT QU'À TITRE INDICATIF SEULEMENT.



PERSPECTIVE DU PROJET - FAÇADE ARRIÈRE

*LES INFORMATIONS INSCRITES AUX PLANS D'ARCHITECTURE PRÉVALENT LA MAQUETTE VOLUMÉTRIQUE.CETTE DERNIÈRE N'EST QU'UN OUTIL DE CONCEPTION ET LES IMAGES QUI EN DÉCOULENT NE SONT QU'À TITRE INDICATIF SEULEMENT.

CAHIER DE PLAN D'AMÉNAGEMENT

LISTE DES FEUILLES	
A1	NOTE GÉNÉRALES & DEVIS
A2	PLAN - FONDATION
A3	PLAN - NIVEAU 0
A4	PLAN - NIVEAU 1
A5	PLAN - NIVEAU 2
A6	PLAN - TOITURE
A7	ÉLEVATION - AVANT
A8	ÉLEVATION - LATÉRALE GAUCHE
A9	ÉLEVATION - ARRIÈRE
A10	ÉLEVATION - LATÉRALE DROITE
A11	COUPE TRANSVERSALE & DESCRIPTIONS DES SYSTÈMES
A12	COUPE LONGITUDINALE & DESCRIPTIONS DES SYSTÈMES
A13	COUPE DE MUR TYPE & DÉTAILS
A14	DEVIS DES PORTES & FENÊTRES



STEVE GIRARD
DESIGNER

247 St-Vallier Est, Suite #300
Québec, Qc G1K 3P4
Tel 418.380.5973
Fax 418.380.6763

DESIGN www.stevegirard.ca
ARCHITECTURE www.a3architecture.ca
CONSTRUCTION www.corten.ca

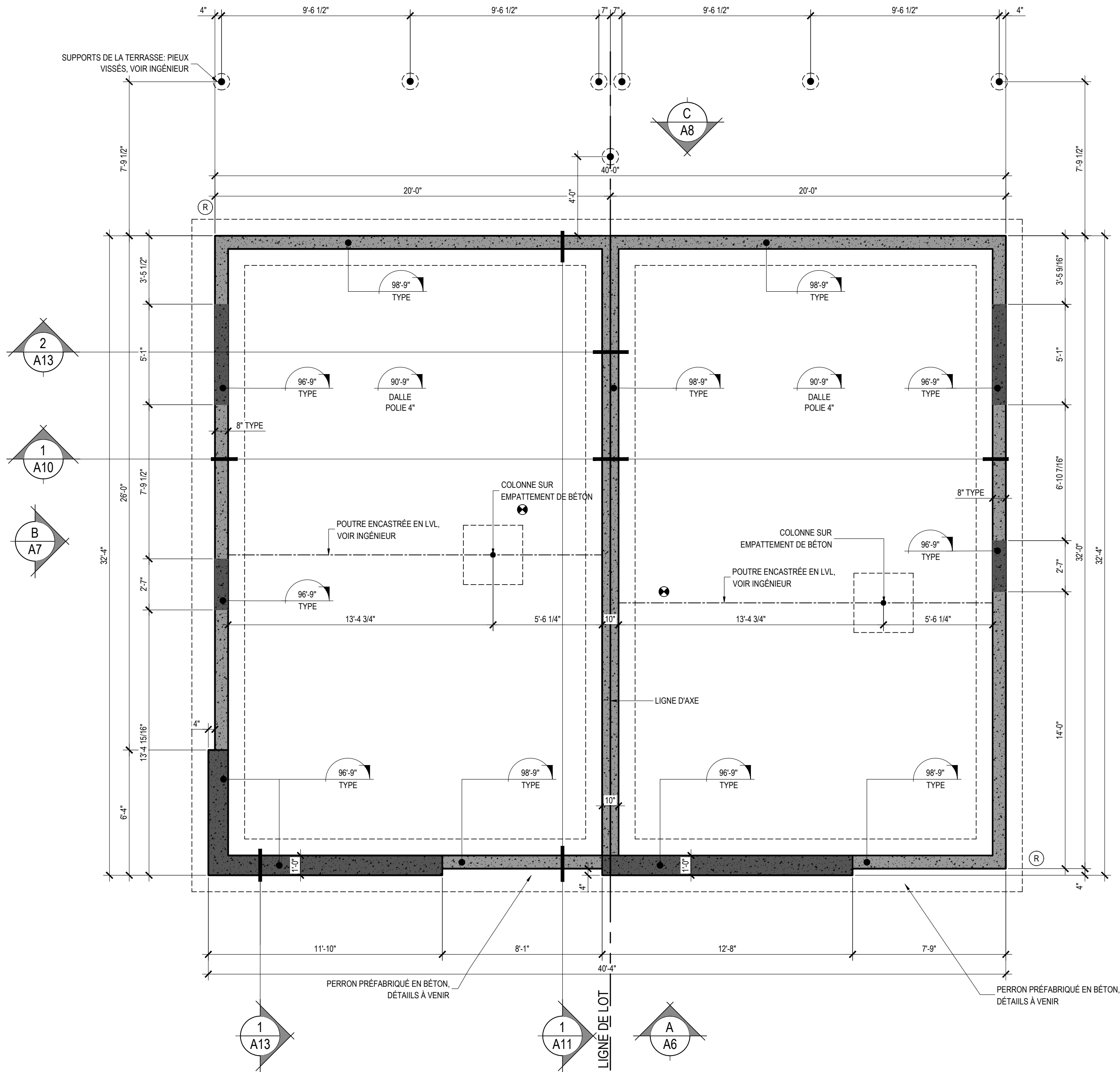
A - NOTES GÉNÉRALES	
A1-	LA COORDINATION ET LA RÉALISATION DES TRAVAUX SONT DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR. IL EST DE SA RESPONSABILITÉ DE FOURNIR À SES SOUS-TRAITANTS TOUTES LES INFORMATIONS SUR L'ENSEMBLE DES TRAVAUX, LA DESCRIPTION DES TRAVAUX NEST PAS LIMITATIVE, L'ENTREPRENEUR DOIT REMETTRE AU CLIENT UN OUVRAGE COMPLET.
A2-	TOUS LES TRAVAUX DE DÉMOLITION ET/OU DE CONSTRUCTION DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS SELON LES EXIGENCES DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ, DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC EN VIGUEUR ET DE TOUT AUTRES CODES ET RÉGLEMENTATIONS EN VIGUEUR.
A3-	FOURNIR, INSTALLER ET ENTREtenir LE MATÉRIEL PROVISOIR DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE REQUIS DURANT L'EXÉCUTION DES TRAVAUX.
A4-	ENREGISTRER LE CHANTIER AUPRÈS DES ORGANISMES RÉGISSANT CE TYPE D'OUVRAGE ET EN ASSUMER LES COÛTS (CNESST, CCQ, etc.)
A5-	PRÉVOIR TOUT SOUFFLAGE OU SURÉPAISSEUR QUI S'AVÉRERONT NÉCESSAIRES POUR CACHER TOUTES LES COMPOSANTES DE STRUCTURE, MÉCANIQUE (PLOMBERIE, ÉLECTRICITÉ, VENTILATION, ETC.) ET CE, MÊME S'ILS NE SONT PAS INDiquÉS AUX PLANS. L'ENTREPRENEUR DOIT AVISER LE PROFESSIONNEL / CLIENT AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.
A6-	FOURNIR LES MATÉRIAUX DE RECHANGE UTILISABLES DANS UNE PROPORTION DE 5% DU NOMBRE TOTAL DE MATÉRIEL REQUIS POUR L'OUVRAGE : -PEINTURE (CONTENANTS NON-UTILISÉS DE CHAQUE COULEUR) -VINYLE -CÉRAMIQUE -PLINTHES ET MOULURES, SI APPLICABLE
A7-	SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, UTILISER LES PRODUITS D'UN SEUL FABRIQUANT POUR UN MATÉRIAU OU UN ÉQUIPEMENT DE MÊME TYPE OU DE MÊME CLASSE.
A8-	SAUF INDICATION CONTRAIRE, L'ENTREPRENEUR DOIT SE CONFORMER AUX PLUS RÉCENTES INSTRUCTIONS ÉCRITES DU FABRIQUANT CONCERNANT LES MÉTHODES D'INSTALLATION ET DE MISE EN PLACE DES MATÉRIAUX ET DES ÉQUIPEMENTS.
A9-	FOURNIR LES PIÈCES DE FIXATION ET LES ACCESSOIRES EN MÉTAL DE MÊME TEXTURE, COULEUR ET FINI QUE LE MÉTAL AVECQUE ILS SONT FIXÉS. ÉVITER QUE LES MATÉRIAUX DIFFÉRENTS SOIENT EXPOSÉS À UNE RÉACTION ÉLECTROLYTIQUE.
A10-	UTILISER DES ATTACHES, DES ANCRAGES ET DES CALES EN ACIER INOXYDABLES OU CONFORMES À UN USAGE EXTÉRIEUR POUR FIXER LES OUVRAGES EXTÉRIEURS.
A11-	L'ENTREPRENEUR EST TENU DE PRÉPARER SA SOUMISSION AVEC LES MATÉRIAUX, ACCESSOIRES ET APPAREILS SPÉCIFIÉS AUX PLANS ET DEVIS, CAR IL DOIT, SI LE CONTRAT LUI EST ACCORDÉ, FOURNIR ET POSER EXACTEMENT LESDITS MATÉRIAUX, ACCESSOIRES, ÉQUIPEMENTS ET APPAREILS.
A12-	S'ASSURER DE LA COMPATIBILITÉ DES MATÉRIAUX AVANT LEURS INSTALLATIONS OU LEURS APPLICATIONS. S'ASSURER QUE LES MATÉRIAUX SUSCEPTIBLES DE PRODUIRE DES RÉACTIONS CHIMIQUES OU ÉLECTROLYTIQUES SONT CONVENABLEMENT SÉPARÉS LES UNS DES AUTRES PAR DES MATÉRIAUX ISOLANTS OU NEUTRALISANTS ACCEPTABLES.
A13-	LE TERME "PRÉVOIR" DANS LES DOCUMENTS VEUT DIRE FOURNIR ET METTRE EN PLACE.
A14-	LE TERME "TYPE" DANS LES DOCUMENTS VEUT DIRE S'APPLIQUE À TOUS LES ENDROITS OÙ CETTE MÊME SITUATION SE PRÉSENTE, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
B - PORTÉE DES TRAVAUX	
B1-	LES TRAVAUX FAISANT L'OBJET DU PRÉSENT CONTRAT COMPRENNENT LA FOURNITURE DES TRAVAUX, LA MAIN D'OEUVRE, L'OUTILLAGE, LES ÉQUIPEMENTS, LES ÉCHAFAUDAGES ET TOUS LES AUTRES ACCESSOIRES ET PERMIS REQUIS POUR COMPLÉTER LES OUVRAGES DE CONSTRUCTION À LA SATISFACTION DU CLIENT ET DU PROFESSIONNEL. LE TOUT TEL QUE SPÉCIFIÉ ET CE, INCLUANT TOUS LES TRAVAUX CONNEXES APPLICABLES ET REQUIS POUR DE PAREILLES INTERVENTIONS À CE GENRE DE BÂTIMENT, À SON ÉTAT, À SA VOCATION ET SON UTILISATION.
B2-	TOUS LES OUVRAGES DE PERÇEMENT, DE PRÉPARATION ET DE FINITION RENDUS NÉCESSAIRES PAR L'INSTALLATION DE SYSTÈME DE MÉCANIQUE, D'ÉLECTRICITÉ , ETC.
C - CALENDRIER	
C1-	PRÉPARER ET REMETTRE AU PROFESSIONNEL / CLIENT UN CALENDRIER DÉTAILLÉ DES TRAVAUX À LA RÉUNION DE DÉMARRAGE. CE CALENDRIER DOIT MONTRER L'ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX. IL DEVRA ÊTRE MIS À JOUR RÉGULIÈREMENT ET TOUT CHANGEMENT SIGNIFICATIF DEVRA ÊTRE APPROUVÉ PAR LE CLIENT .
D - DOCUMENTS	
D1-	L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VÉRIFIER AU CHANTIER TOUTES LES DIMENSIONS ET CE, AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. AVISER LE PROFESSIONNEL DE TOUTE DIVERGENCE OU OMISSION ENTRE LES DOCUMENTS ET LES CONDITIONS DE CHANTIER. AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE MESURÉE DIRECTEMENT SUR LES DOCUMENTS.
D2-	L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER DE MAINTENIR AU CHANTIER UNE COPIE IMPRIMÉE DES PLANS À L'ÉCHELLE ORIGINALE.
E - CONDITIONS ET MISE EN OEUVRE DU CHANTIER	
E1-	DURANT TOUTE LA PÉRIODE DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR ET SES SOUS-TRAITANTS DOIVENT RESPECTER LES RÉGLEMENTS RELATIFS À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL ET DE LA CNESST.
E2-	L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE FOURNIR LE CONTENEUR AINSI QUE LA CHUTE À DÉCHETS (SI NÉCESSAIRE) ET DE DISPOSER DES DÉCHETS SELON LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR. LA LOCALISATION DE CE DERNIER SÉRA COORDONNÉE SUR PLACE. L'ENTREPRENEUR EST TENU DE PROTÉGER LES ZONES ADJACENTES AUX TRAVAUX (REVÊTEMENTS BITUMINEUX, PELOUSE, FENÊTRES, ESCALIERS, MURS EXTÉRIEURS, ETC.) ET SÉRA TENU RESPONSABLE DE TOUT BRIS OCCASIONNÉ.
E3-	L'ENTREPRENEUR DEVRA COORDONNER AVEC LE CLIENT LES COUPURES DE SERVICES NÉCESSAIRES À L'AVANCEMENT DU CHANTIER. PRÉVENIR UN MINIMUM DE 5 JOURS OUVRABLES À L'AVANCE.
E4-	L'ENTREPRENEUR COORDONNERA AVEC LE CLIENT LES ZONES POSSIBLES D'ENTREPOSAGE DE MATÉRIAUX ET D'ÉQUIPEMENTS. LE CLIENT NE POURRA ÊTRE TENU RESPONSABLE DE TOUT VOL OU BRIS SUR LE CHANTIER.
E5-	FOURNIR, INSTALLER ET ENTREtenir TOUTES LES PROTECTIONS TEMPORAIRES SERVANT AU CONTRÔLE DES POUSSIÈRES, À LA SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS ET USAGERS AINSI QU'À LA DÉLIMITATION DU CHANTIER.

F - NETTOYAGE	
F1-	PRÉVOIR UN NETTOYAGE QUOTIDIEN DU CHANTIER AINSI QU'UN NETTOYAGE COMPLET DES LIEUX ET DES ZONES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX, INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES, À LA FIN DES TRAVAUX AFIN DE REMETTRE UN OUVRAGE COMPLET ET PROPRE AU CLIENT (INCLUANT LES LIEUX ET LES MATÉRIAUX).
G - MATIÈRES DANGEREUSES	
G1-	POUR FIN DE SOUMISSION, LES LIEUX SONT RÉPUTÉS ÊTRE SANS MATIÈRES DANGEREUSES. SI L'ENTREPRENEUR DÉCOUVRE DES MATIÈRES DANGEREUSES LORS DES TRAVAUX, IL DOIT IMMÉDIATEMENT AVERTIR LE CLIENT ET LE PROFESSIONNEL.
G2-	S'IL DOIT DISPOSER DE TEL MATÉRIEL, IL DOIT LE FAIRE EN RESPECTANT TOUTES LES NORMES ET RÉGLEMENTS EN VIGUEUR.
H - DEMANDE D'ÉQUIVALENCE	
H1-	LES MODÈLES SPÉCIFIÉS PEUVENT ÊTRE À TITRE INDICATIF. TOUTE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE DOIT ÊTRE APPROUVÉ PAR LE CLIENT OU LE PROFESSIONNEL.
H2-	TOUTE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE DEVRA ÊTRE FAITE AVANT L'OBTENTION DU CONTRAT, LORS DE LA PÉRIODE DE SOUMISSION.
H3-	IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR DE FAIRE LA DÉMONSTRATION DE L'ÉQUIVALENCE DU PRODUIT EN FOURNISANT L'INFORMATION TECHNIQUE DU PRODUIT SPÉCIFIÉ PAR LE PROFESSIONNEL ET CELLE DU PRODUIT PROPOSÉ.
H4-	LE PROFESSIONNEL ET LE CLIENT SE RÉSERVE LE DROIT DE REFUSER LA DEMANDE D'ÉQUIVALENCE.
I - ÉCHANTILLON DE PRODUIT	
I1-	SOUMETTRE DEUX (2) ÉCHANTILLONS DE PRODUITS AUX FINS DE VÉRIFICATION. ÉTIQUETER LES ÉCHANTILLONS EN INDiquANT LEUR ORIGINE ET LEUR DESTINATION PRÉVUE.
I2-	AVISER LE PROFESSIONNEL / CLIENT PAR ÉCRIT, AU MOMENT DE LA PRÉSENTATION DES ÉCHANTILLONS DE PRODUITS, DES ÉCARTS QU'ILS PRÉSENTENT PAR RAPPORT AUX EXIGENCES DES DOCUMENTS CONTRACTUELS.
I3-	LORSQUE LA COULEUR, LE MOTIF OU LA TEXTURE FAIT L'OBJET D'UNE PRÉSCRIPTION, SOUMETTRE TOUTE LA GAMME D'ÉCHANTILLON NÉCESSAIRES.
I4-	LES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX ÉCHANTILLONS PAR LE PROFESSIONNEL / CLIENT NE SONT PAS CENSÉES FAIRE VARIER LE PRIX CONTRACTUEL. SI C'EST LE CAS, EN AVISER LE PROFESSIONNEL/CLIENT PAR ÉCRIT AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX.
I5-	APPORTER AUX ÉCHANTILLONS LES MODIFICATIONS QUI PEUVENT ÊTRE DEMANDÉES PAR LE PROFESSIONNEL/CLIENT TOUT EN RESPECTANT LES EXIGENCES DES DOCUMENTS CONTRACTUELS.
I6-	LES ÉCHANTILLONS EXAMINÉS ET APPROUVÉS DEVIENDRONT LA NORME DE RÉFÉRENCE À PARTIR DE LAQUELLE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX ET LA QUALITÉ D'EXÉCUTION DES OUVRAGES FINIS ET INSTALLÉS SERONT ÉVALUÉES.
J - DESSINS D'ATELIER	
J1-	L'EXPRESSION DESSINS D'ATELIER DÉSIGNE LES DESSINS, SCHEMAS, ILLUSTRATIONS, TABLEAUX, GRAPHIQUES DE RENDEMENT DE PERFORMANCE, DÉPLIANTS ET AUTRES DOCUMENTATIONS QUI DOIT FOURNIR L'ENTREPRENEUR POUR MONTRER EN DÉTAIL UNE PARTIE DE L'OUVRAGE VISÉ.
J2-	LES DESSINS D'ATELIER DOIVENT INDiquer LES MATÉRIAUX À UTILISER AINSI QUE LES MÉTHODES DE CONSTRUCTION, DE FIXATION OU D'ANCRAGE À EMPLOYER, ET DOIVENT CONTENIR LES SCHEMAS DE MONTAGE, LES DÉTAILS DES RACCORDEMENTS, LES NOTES EXPLICATIVES PERTINENTES ET TOUT AUTRE RENSEIGNEMENT NÉCESSAIRE À L'EXÉCUTION DES TRAVAX. LORSQUE DES OUVRAGES OU DES ÉLÉMENTS SONT RELIÉS OU RACCORRÉS À D'AUTRES OUVRAGES OU D'AUTRES ÉLÉMENTS, INDiquer SUR LES DESSINS QU'IL Y A EU COORDINATION DES PRÉSCRIPTIONS, QUELLE QUE SOIT LA SECTION AUX TERMES DE LAQUELLE LES OUVRAGES OU LES ÉLÉMENTS ADJACENTS SERONT FOURNIS ET INSTALLÉES. FAIRE DES RENVOIS AUX DEVIS ET AUX DESSINS.
J3-	LES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DESSINS D'ATELIER PAR LES PROFESSIONNELS NE SONT PAS CENSÉES FAIRE VARIER LE PRIX CONTRACTUEL. SI C'EST LE CAS, CEPENDANT, EN AVISER LE PROFESSIONNEL AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX.
J4-	APPORTER AUX DESSINS D'ATELIER LES CHANGEMENTS QUI SONT DEMANDÉS PAR LE PROFESSIONNEL / CLIENT, EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES DES DOCUMENTS CONTRACTUELS. AU MOMENT DE SOUMETTRE LES DESSINS DE NOUVEAU, AVISER LE PROFESSIONNEL PAR ÉCRIT DES MODIFICATIONS QUI ONT ÉTÉ APPORTÉES EN SUS DE CELLES EXIGÉES.
K - STRUCTURE	
1-	IL EST FORTEMENT RECOMMANDÉ D'EFFECTUER UN TEST SUR LA CAPACITÉ PORTANTE DU SOL DU SITE DE CONSTRUCTION DE MANIÈRE À VALIDER AUPRÈS D'UN INGÉNIEUR LE TYPE DE FONDATIONS REQUISES.
2-	VALIDER AVEC UN INGÉNIEUR OU LE MANUFACTURIER DES ÉLÉMENTS DE STRUCTURE TOUTES LES DIMENSIONS DES ÉLÉMENTS DE STRUCTURE (POUTRES, COLONNES, CLOISONS PORTANTES, POUTRELLES ET FERMES DE TOITURE) ET AVISER LE PROFESSIONNEL / CLIENT DE TOUT CHANGEMENT SIGNIFICATIF QUI DEVRAIT ÊTRE APPORTÉ AUX ÉLÉMENTS STRUCTURAUX POUR ÊTRE CONFORME AUX NORMES EN VIGUEUR.
3-	FOURNIR ET INSTALLER DES LINTEAUX STRUCTURAUX EN ACIER GALVANISÉ AU-DESSUS DE TOUTES LES OUVERTURES OÙ IL Y A DE LA MAÇONNERIE AFIN DE SUPPORTER CELLE-CI. L'ENTREPRENEUR EST TENU DE FAIRE VALIDER TOUTES LES DIMENSIONS ET LE CALIBRE PAR UN INGÉNIEUR.
4-	PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE LORSQUE LES OUVERTURES SONT ALIGNÉES AVEC LE PLAFOND, PRÉVOIR DES LINTEAUX ENCASTRÉS.
5-	UN TRAITEMENT ANTI-POURRIURE EST REQUIS AUX EXTRÉMITÉS DES POUTRES APPUYÉES SUR DE LA MAÇONNERIE OU DU BÉTON.
6-	LES EXTRÉMITÉS DES POUTRES EN ACIER DOIVENT ÊTRE ISOLÉES SUR UNE LONGUEUR DE 24"
7-	LE MANUFACTURIER D'ÉLÉMENTS STRUCTURAUX DOIT S'ASSURER DE FABRIQUER DES ÉLÉMENTS CONFORMES SELON LES DIMENSIONS INDiquÉES AUX PLANS ET MENTIONNER AU PROFESSIONNEL / CLIENT TOUT ÉLÉMENT DEVANT ÊTRE MODIFIÉ POUR S'ADAPTER AUX NORMES ET CODES EN VIGUEUR.

8-	DES CONTREVENTEMENTS TEMPORAIRES ET PERMANENTS DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS AUX FERMES DE TOIT SELON LES NORMES EN VIGUEUR.
9-	DES CONTREVENTEMENTS DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS DANS LES COINS DE MUR EXTÉRIEURS (CONTREPLAQUÉ 1/2", PANNEAU OSB 1/2" OU BARRE MÉTALLIQUE EN T À 45 DEGRÉS).
L - FONDATIONS	
1-	CES PLANS ONT ÉTÉ PRÉPARÉS EN FONCTION D'UN SOL AYANT UNE CAPACITÉ PORTANTE STANDARD, SOIT ENVIRON 2000 LBS/PC. SI LE SOL A UNE CAPACITÉ PORTANTE SIGNIFICATIVEMENT INFÉRIEURE, AJUSTER LES DIMENSIONS DES SEMELLES, EMPATTEMENTS, DALLES ET TREILLIS MÉTALLIQUES EN FONCTION DE LA CAPACITÉ RÉELLE OBSERVÉE.
2-	DE MANIÈRE GÉNÉRALE ET EN VERTU DU PLAN DE GARANTIE DE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE, LE DEGRÉ DE RÉSISTANCE MINIMAL DU BÉTON DEVRAIT ÊTRE DE 20 MPA POUR LES SEMELLES, LES MURS DE FONDATIONS ET LES ÉQUERRES, DE 25 MPA POUR LA DALLE DU SOUS-SOL ET DE 32 MPA POUR LA DALLE DU GARAGE ET LE PERRON. IL PEUT ÊTRE NÉCESSAIRE DE MODIFIER À LA HAUSSE CES RÉSISTANCES SELON LE TYPE DE SOL DU SITE DE CONSTRUCTION.
3-	S'ASSURER QUE LES ÉLÉMENTS D'ARMATURE D'ACIER REQUIS POUR LE BÉTON SONT CONFORMES AU CODE EN VIGUEUR ET À LA CAPACITÉ PORTANTE DU SOL.
4-	LE BÉTON UTILISÉ DOIT ÊTRE PRODUIT ET LIVRÉ PAR UNE USINE DÉTENANT UN CERTIFICAT DE CONFORMITÉ.
M - CHARPENTERIE & CLOISONS	
<u>GÉNÉRALITÉS</u>	
1-	L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR ET INSTALLER L'ENSEMBLE DES CLOISONS REQUISES ET S'ASSURER QUE CELLES-CI SOIENT FIXÉES DE FAÇON ROBUSTE.
2-	PRÉVOIR TOUS LES FONDS DE FIXATION NÉCESSAIRES AVEC UN CONTREPLAQUÉ POUR TOUS MOBILIER INTÉGRÉ, LES BARRES D'APPUI, SUPPORTS DE DOUCHE, ET TOUS LES AUTRES ACCESSOIRES NON MONTRES AUX PLANS. COORDONNER LEUR HAUTEUR AVEC LES PLANS DE DESIGN / ÉBÉNISTERIE ET/OU LE CLIENT.
<u>MATÉRIAUX</u>	
3-	CONTREPLAQUÉ DE BOIS TENDRE CANADIEN, CONFORME À LA NORME ACNOR 0151-M1978, CLASSIFICATION CONSTRUCTION, CATÉGORIE STANDARD (G1F) D'ÉPAISSEUR INDiquÉE.
4-	CONTREPLAQUÉ DE SAPIN DOUGLAS (BC FIR), CONFORME À LA NORME ACNOR 0121, CLASSIFICATION CONSTRUCTION, CATÉGORIE STANDARD, D'ÉPAISSEUR INDiquÉE.
5-	BOIS DE CONSTRUCTION CONFORME À LA NORME ACNOR 0141.
6-	PANNEAU DE GYPSE STANDARD : CONFORME À LA NORME ACNOR A82 27-M1977, TYPE ORDINAIRE ET TYPE X, SELON LES INDICATIONS ET DE DIMENSIONS ET PROFIL APPROPRIÉS À L'OUVRAGE.
7-	PRODUITS POUR JOINTS CONFORMES À LA NORME ACNOR A82 31-1980, SANS AMIANTE.
8-	RUBAN DE RENFORCEMENT CONFORME À LA NORME ACNOR A82 27-M1977, PRÉ-LISSÉ.
9-	FOURRURES MÉTALLIQUES, CLOUS, VIS, AGRAFFES, MOULURES D'AFFLEUREMENT ET RENFORTS D'ANGLES CONFORMES AUX NORMES EN VIGUEUR LES PLUS RÉCENTES ET À L'USAGE COMMERCIAL COURANT.
10-	LAINE EN NATTE INSONORISSANTE EN FIBRE DE VERRE DE DENSITÉ APPROPRIÉE, CONFORME À LA NORME A101-M1963, TYPE 1A DE ACNOR.
<u>EXÉCUTION</u>	
11-	CONSTRUIRE LES NOUVELLES CLOISONS EN LES FIXANT SOLIDEMENT. SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, FOURNIR ET INSTALLER DES MOULURES À GYPSE EN "L" AUX EXTRÉMITÉS ET JOINTIONS DES GYPES ET DES AUTRES MATÉRIAUX.
12-	PRÉPARER LES SURFACES DE PLANCHER EN VUE DE L'INSTALLATION DES REVÊTEMENTS DE SOL.
13-	LES DIMENSIONS EXTÉRIEURES SONT PRISES À PARTIR DE LA FACE EXTÉRIÈRE DES FONDATIONS.
14-	LES DIMENSIONS INTÉRIEURES SONT PRISES À PARTIR DE LA FACE INTÉRIÈRE DES COLOMBAGES DES MURS EXTÉRIEURS ET LES CENTRES DES CLOISONS.
N - PORTES & FENÊTRES	
1-	FOURNIR ET INSTALLER L'ENSEMBLE DES PIÈCES DE QUINCAILLERIE REQUISES AU BON FONCTIONNEMENT DES PORTES ET DES FENÊTRES DU BÂTIMENT.
2-	L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE LES FENÊTRES SERVANT DE SORTIE DE SECOURS SONT CONFORMES À L'ARTICLE 9.9.10.1 DU C.C.Q. ET/OU LA NORME "EGRESS" SELON LAQUELLE UN OUVRANT DE FENÊTRE DOIT FOURNIR UN OUVERTURE DÉGAGÉE MINIMALE DE 543 POUCES CA. ET N'AVOIR AUCUNE DIMENSION LIBRE INFÉRIEURE À 15".
3-	TOUTES LES FENÊTRES AYANT UN OUVRANT DONT LE BAS EST SITUÉ À MOINS DE 36" DU PLANCHER INTÉRIEUR ET À PLUS DE 71" DU SOL EXTÉRIEUR DOIVENT ÊTRE MUNIES D'UN DISPOSITIF LIMITANT L'OUVERTURE DE LA FENÊTRE À 4" MAXIMUM CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 9.8.8.1 DU C.C.Q. LORSQUE SITUÉ DANS UNE CHAMBRE, CE DISPOSITIF DOIT ÊTRE CONFORME À L'ARTICLE 9.9.10.1 DU C.C.Q.
O - QUINCAILLERIE	
1-	L'ENTREPRENEUR DEVRA SE COORDONNER AVEC LE CLIENT ET SON SOUS-TRAITANT QUANT AUX CHEMINS DE CLÉS ET AUTRES EXIGENCES TELS QU'UN INTERCOM ET SYSTÈMES DE SÉCURITÉ. LA QUINCAILLERIE DEVRA ÊTRE AJUSTÉE EN CONSÉQUENCE DES CHOIX.
P - PAREMENTS EXTÉRIEURS ET TOITURE	
1-	TOUS LES PAREMENTS EXTÉRIEURS DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS SELON LES NORMES DU FABRICANT.
2-	LAISSER UN DÉGAGEMENT MINIMUM DE 2" ENTRE LA SURFACE D'UN TOIT ET UN REVÊTEMENT EXTÉRIEUR SENSIBLE À L'HUMIDITÉ.
3-	IL EST OBLIGATOIRE DE VENTILER ADÉQUATEMENT UNE TOITURE, SAUF SI CELLE-CI EST CONÇUE DE MANIÈRE À NE PAS DEVOIR L'ÊTRE. LES VENTILATEURS ET LEUR CONFIGURATION DOIVENT RESPECTER LES NORMES EN VIGUEUR ET LES RECOMMANDATIONS DES FABRICANTS.

Q - ÉLECTRICITÉ ET ALARME INCENDIE	
1-	FOURNIR ET INSTALLER UN SYSTÈME ÉLECTRIQUE CONFORME AUX CODES ET NORMES EN VIGUEUR POUR L'ENSEMBLE DES AMÉNAGEMENTS.
2-	LA POSITION DES CONTRÔLES AU MUR DEVRA ÊTRE COORDONNÉE ET APPROUVÉE PAR LE PROFESSIONNEL / CLIENT AVANT LES TRAVAUX.
3-	COORDONNER LES BESOINS ÉLECTRIQUES DU CLIENT ET S'ASSURER DE FOURNIR LE NOMBRE DE PRISES MINIMALES CONFORMES AUX CODES EN VIGUEUR, EN PLUS DES INDICATIONS AUX PLANS.
4-	COORDONNER SUR PLACE LA HAUTEUR (APPAREILS SUSPENDUS) ET LA POSTION DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE.
5-	EN AUCUN CAS LE FILAGE ÉLECTRIQUE ET LE FILAGE DE COMMUNICATION NE DEVRONT ÊTRE INSTALLÉS DANS LES MÊMES CONDUITS.
6-	FOURNIR ET INSTALLER UN MINIMUM DE DEUX (2) PRISES COMPTOIR DANS LA CUISINE. COORDONNER LEUR EMPLACEMENT AVEC LE CLIENT.
7-	SAUF SI ELLES EN SONT DÉPOURVUES, FOURNIR ET INSTALLER UNE PRISE DDFT POUR RASOIR DANS LES SALLES DE BAIN.
8-	DISSIMULER LE CABLAGE EN SURFACE DES MURS EXTÉRIEURS, DES CLOISONS ET DES PLAFONDS DANS DES GAINES DE PROTECTION APPROPRIÉES. DISSIMULER LES BÔTES DE RACCORDEMENT EN SURFACE DES MURS EXTÉRIEURS, DES CLOISONS ET DES PLAFONDS À L'INTÉRIEUR DE CEUX-CI.
9-	SELON LA NORME 9.10.19 DU C.C.Q., UN DÉTECTEUR DE FUMÉE DOIT ÊTRE INSTALLÉ DANS CHAQUE CHAMBRE ET MINIMALEMENT UN PAR ÉTAGE, DANS LES CORRIDORS ET AU SOUS-SOL. CEUX-CI DOIVENT ÊTRE RACCORDÉS DE FAÇON PERMANENTE AU SYSTÈME ÉLECTRIQUE ET ÊTRE MUNIS D'UNE PILE AUXILIAIRE.
10-	SELON LA MÊME NORME (9.10.19), UN DÉTECTEUR DE MONOXYDE DE CARBONE DOIT ÊTRE INSTALLÉ DANS TOUTE RÉSIDENCE MUNI D'UN APPAREIL DE COMBUSTION (FOYER OU AUTRE) OU D'UN GARAGE ANNEXÉ À LA RÉSIDENCE. CEUX-CI DOIVENT ÊTRE RACCORDÉS DE FAÇON PERMANENTE AU SYSTÈME ÉLECTRIQUE ET ÊTRE MUNIS D'UNE PILE AUXILIAIRE.
11-	VALIDER ET COORDONNER L'EMPLACEMENT DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE AVEC LE CLIENT.
R - CHAUFFAGE ET VENTILATION	
1-	L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE APPROUVER AU PROFESSIONNEL / CLIENT UN PLAN DE DISTRIBUTION DES ÉLÉMENTS DE VENTILATION AVANT LES TRAVAUX.
2-	FOURNIR ET INSTALLER DANS CHAQUE SALLE DE BAIN DU BÂTIMENT UN ÉVACUEUR CONFORME À L'ARTICLE 9.32.1.2 DU C.C.Q. OU RACCORDÉ AU SYSTÈME DE VENTILATION DE LA RÉSIDENCE. FOURNIR ET INSTALLER DES GAINES ISOLÉES EN ACIER GALVANISÉ, UN CAPOTIN EN ACIER PRÉPEINT ET UNE CONNECTION ÉLECTRIQUE AVEC INTERRUPTEUR.
3-	S'ASSURER QUE LES ÉQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE SONT CONFMORMES AUX NORMES ET EXIGENCES EN VIGUEUR.
4-	FOURNIR ET INSTALLER DES VENTILATEURS DE TOIT (VOIR PLAN DE TOITURE) ET S'ASSURER DE SUIVRE LES RECOMMANDATIONS DU FABRIQUANT.
5-	PRÉVOIR L'ÉVACUATION DE LA SÈCHEUSE ET SON CAPOTIN EN ACIER PRÉPEINT. VOIR ÉLÉVATIONS.
6-	S'ASSURER DE RESPECTER TOUTES LES NORMES ET CODES EN VIGUEUR POUR LES FOYERS ET LEUR CHEMINÉE, QUELLE SOIENT AU GAZ, AU BOIS , AU GRANULES OU AUTRE.
S - PLOMBERIE	
1-	FOURNIR ET INSTALLER UN SYSTÈME DE PLOMBERIE CONFORME AU CODE DE PLOMBERIE EN VIGUEUR.
2-	FOURNIR ET INSTALLER LES APPAREILS DE PLOMBERIE MONTRES AUX PLANS. MODÈLES À COORDONNER AVEC LE CLIENT. ASSURER LES BRANCHEMENTS ET ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES AU BON FONCTIONNEMENT DE CHAQUE APPAREIL.
3-	PRÉVOIR UNE ENTRÉE D'EAU ET UN RENVOI POUR UNE LAVEUSE.
4-	PRÉVOIR UNE SORTIE D'EAU EXTÉRIÈRE ANTIGEL.
T - ESCALIERS ET GARDE-CORPS	
1-	LES ESCALIERS DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX NORMES EN VIGUEUR.
2-	LES GARDE-CORPS ET LA HAUTEUR DE CEUX-CI DOIVENT ÊTRE CONFORMES À LA NORME 9.8.8.5 DU C.C.Q. ET NE PAS PERMETTRE NI L'ESCALADE NI LE PASSAGE D'UN OBJET SPHÉRIQUE DE 4" DE DIAMÈTRE.
U - GÉNIE CIVIL	
1-	ASSURER LES BRANCHEMENTS SANITAIRES REQUIS, CONFORMES AUX NORMES EN VIGUEUR ET EN COORDINATION AVEC LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE APPLICABLE
LÉGENDE DES SYMBOLES	
	NIVEAU
	SE RÉFÉRER AUX DESCRIPTIONS DES SYSTÈMES
	NUMÉRO DE PORTE/FENÊTRE EXTÉRIÈURE, VOIR DERNIÈRE FEUILLE
	HAUTEUR DE PLAFOND ET DES RETOMBÉES
	SPÉCIFICATION DE MATÉRIAU, VOIR ÉLÉVATIONS

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES DESIGNERS D'INTÉRIEUR DU QUÉBEC STEVE GIRARD APDIQ		
A B A no du dessin B no de feuille où dessiné		
02	2020-11-18	PLAN POUR DEMANDE DE PERMIS
01	2020-10-04	PLAN POUR SOUMISSION
ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.		
L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.		
TOUS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.		
LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.		
L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.		
Concepteur		
STEVE GIRARD DESIGNER 247 St-Valier Est, Suite #300 Québec, Qc G1K 3P4 Tel 418.380.5973 Fax 418.380.6763		
DESIGN www.stevegirard.ca ARCHITECTURE www.a3architecture.ca CONSTRUCTION www.corten.ca		
Client		
M. GUY EMOND 70 MONTÉE DU PARC CHÂTEAU-RICHER, QC G0A 1N0		
Projet		
PENTHOUSES C MONTÉE DU PARC CHÂTEAU-RICHER		
Dessins		
NOTES GÉNÉRALES & DEVIS		
Conçu par S.G. B.L.		
Dessiné par B.L. L.B		
Date NOVEMBRE 2020		
Échelle : 1/32" - 1'-0"		
FEUILLE A1 A13		



1 PLAN FONDATION
ÉCHELLE : 1/4"=1'-0"

NOTES

- LES CLOISONS INTÉRIEURES DU SOUS-SOL SONT COTÉES À PARTIR DE L'ISOLANT ET CELLES DES ÉTAGES HORS-SOL SONT COTÉES À PARTIR DE LA FACE INTÉRIEURE DES 2X6.
- INSTALLER LE GYPSE SANS JOINTS, SUR TOUS LES PANNEAUX ISOLANTS AU SOUS-SOL
- PRÉVOIR UN ENDUIT IGNIFUGE SUR URÉTHANE S'IL EST NON RECOUVERT PAR UNE BARRIÈRE THERMIQUE (GYPSE)
- PRÉVOIR LES SORTIES DE PLOMBERIE SELON L'AMÉNAGEMENT PRÉVU AU SOUS-SOL
- SOUS-SOL NON-FINI

LÉGENDE

- FOND DE CLOUAGE À PRÉVOIR POUR L'INSTALLATION DU MOBILIER INTÉGRÉ ET DES MAINS COURANTES. LES EMPLACEMENTS IDENTIFIÉS SONT À TITRE INFORMATIF. PRÉVOIR LES FONDS DE CLOUAGE NÉCESSAIRES POUR TOUT AUTRE ÉQUIPEMENT L'EXIGEANT.
- PRÉVOIR UNE SORTIE D'EAU EXTÉRIEURE ANTIGEL
- DÉTECTEUR DE MONOXYDE DE CARBONE
- DÉTECTEUR DE FUMÉE
- REGARD DE DRAIN
- DRAIN DE MARGELLE
- PRÉVOIR DE L'ISOLANT ACOUSTIQUE DANS LA CLOISON
- SOUFFLAGE POUR PLOMBERIE
- CONDUITS DE DRAIN DE TOITS EN ABS AVEC MEMBRANE ACOUSTIQUE ET ISOLATION
- SORTIE D'ASPIRATEUR CENTRAL
- RETOUR D'AIR RACCORDÉ À L'ÉCHANGEUR D'AIR SUR MINUTERIE
- DRAIN DE PLANCHER
- LINTEAU ENCASTRÉ, VOIR INGÉNIEUR



A no du dessin
B no de feuille où dessiné

02	2020-11-18	PLAN POUR DEMANDE DE PERMIS
01	2020-10-04	PLAN POUR SOUMISSION

ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.

TOUS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.

LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.

L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

Concepteur

STEVE GIRARD
DESIGNER

247 St-Vallier Est, Suite #300
Québec, Qc G1K 3P4
Tel 418.380.5973
Fax 418.380.6763

DESIGN www.stevegirard.ca
ARCHITECTURE www.a3architecture.ca
CONSTRUCTION www.corten.ca

Client

M. GUY EMOND
70 MONTÉE DU PARC
CHÂTEAU-RICHER, QC G0A 1N0

Projet

PENTHOUSES C
MONTÉE DU PARC
CHÂTEAU-RICHER

Dessins

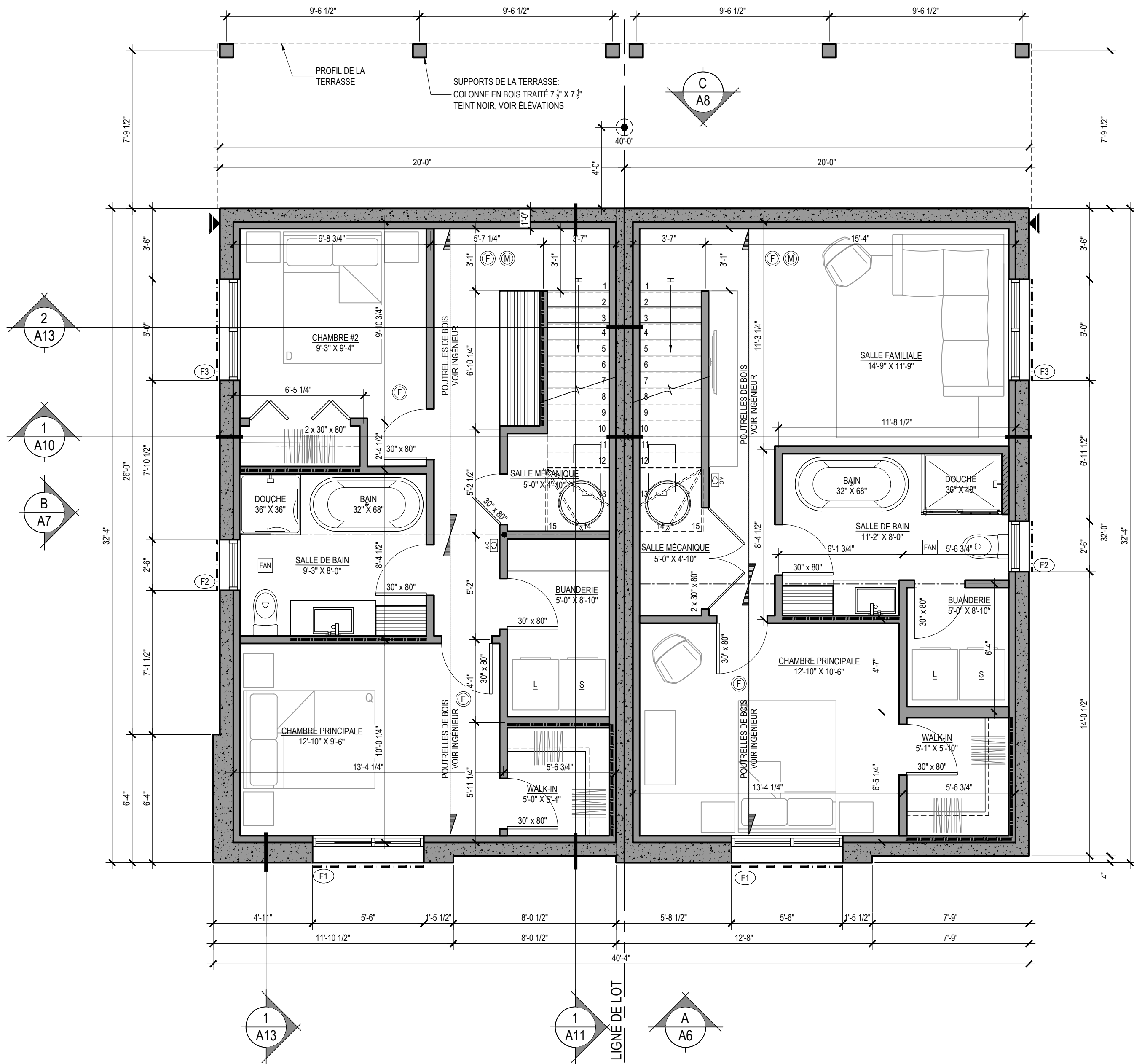
PLAN - FONDATION

Conçu par	Dessiné par
S.G.	B.L.
B.L.	L.B.

Date NOVEMBRE 2020

Échelle : 1/4" = 1'-0"

A2
A13
FEUILLE



1
A3
PLAN SOUS-SOL
ÉCHELLE : 1/4"=1'-0"

NOTES

-LES CLOISONS INTÉRIEURES DU SOUS-SOL SONT COTÉES À PARTIR DE L'ISOLANT ET CELLES DES ÉTAGES HORS-SOL SONT COTÉES À PARTIR DE LA FACE INTÉRIEURE DES 2X6.

-INSTALLER LE GYPSE SANS JOINTS, SUR TOUS LES PANNEAUX ISOLANTS AU SOUS-SOL.

-PRÉVOIR UN ENDUIT IGNIFUGE SUR URÉTHANE S'IL EST NON RECOUVERT PAR UNE BARRIÈRE THERMIQUE (GYPSE).

-PRÉVOIR LES SORTIES DE PLOMBERIE SELON L'AMÉNAGEMENT PRÉVU AU SOUS-SOL.

-SOUS-SOL NON-FINI.

LÉGENDE

■ FOND DE CLOUAGE À PRÉVOIR POUR L'INSTALLATION DU MOBILIER INTÉGRÉ ET DES MAINS COURANTES. LES EMPLACEMENTS IDENTIFIÉS SONT À TITRE INFORMATIF. PRÉVOIR LES FONDS DE CLOUAGE NÉCESSAIRES POUR TOUT AUTRE ÉQUIPEMENT L'EXIGEANT.

► PRÉVOIR UNE SORTIE D'EAU EXTÉRIEURE ANTIGEL.

(M) DÉTECTEUR DE MONOXYDE DE CARBONE

(F) DÉTECTEUR DE FUMÉE

(R) REGARD DE DRAIN

(D) DRAIN DE MARGELLE

▨ PRÉVOIR DE L'ISOLANT ACOUSTIQUE DANS LA CLOISON

▨ SOUFFLAGE POUR PLOMBERIE

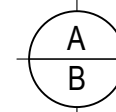
○ CONDUITS DE DRAIN DE TOITS EN ABS AVEC MEMBRANE ACOUSTIQUE ET ISOLATION

Ⓜ SORTIE D'ASPIRATEUR CENTRAL

FAN RETOUR D'AIR RACCORDÉ À L'ÉCHANGEUR D'AIR SUR MINUTERIE

⊗ DRAIN DE PLANCHER

--- LINTEAU ENCASTRÉ, VOIR INGÉNIEUR



A no du dessin
B no de feuille où dessiné

02	2020-11-18	PLAN POUR DEMANDE DE PERMIS
01	2020-10-04	PLAN POUR SOUMISSION

ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.

TOUS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.

LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.

L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

Concepteur



STEVE GIRARD
DESIGNER

247 St-Vallier Est, Suite #300
Québec, Qc G1K 3P4
Tel 418.380.5973
Fax 418.380.6763

DESIGN www.stevegirard.ca
ARCHITECTURE www.a3architecture.ca
CONSTRUCTION www.corten.ca

Client

M. GUY EMOND
70 MONTÉE DU PARC
CHÂTEAU-RICHER, QC G0A 1N0

Projet

PENTHOUSES C
MONTÉE DU PARC
CHÂTEAU-RICHER

Dessins

PLAN - NIVEAU 0

Conçu par

S.G.
B.L.

Dessiné par

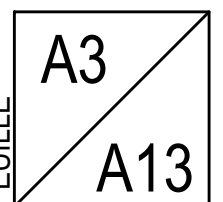
B.L.
L.B.

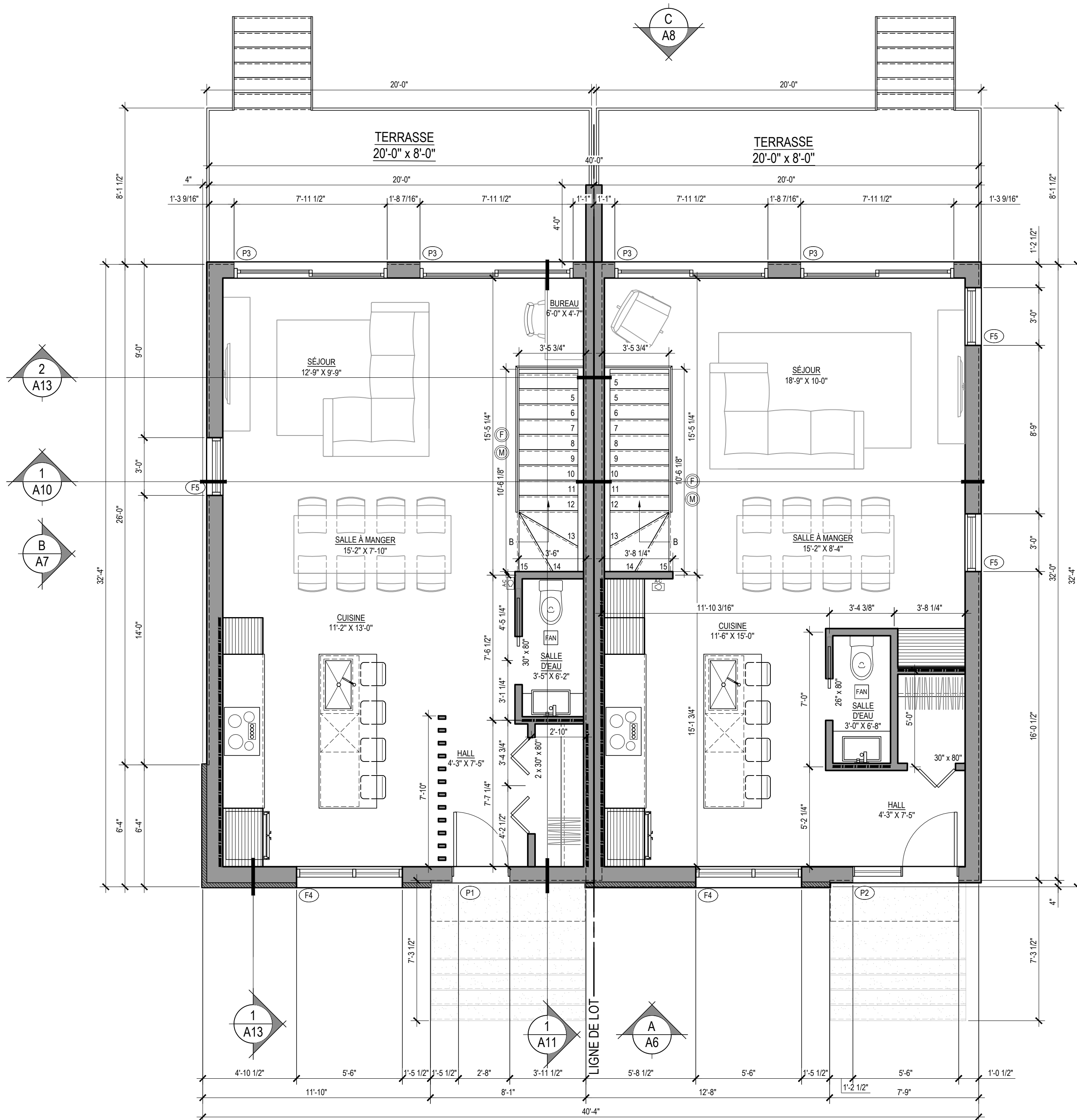
Date

NOVEMBRE 2020

Échelle :

1/4" - 1'-0"





1 PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE
ÉCHELLE : 1/4"=1'-0"

NOTES

-LES CLOISONS INTÉRIEURES DU SOUS-SOL SONT COTÉES À PARTIR DE L'ISOLANT ET CELLES DES ÉTAGES HORS-SOL SONT COTÉES À PARTIR DE LA FACE INTÉRIEURE DES 2X6.

-INSTALLER LE GYPSE SANS JOINTS, SUR TOUS LES PANNEAUX ISOLANTS AU SOUS-SOL.

-PRÉVOIR UN ENDUIT IGNIFUGE SUR URÉTHANE S'IL EST NON RECOUVERT PAR UNE BARRIÈRE THERMIQUE (GYPSE)

-PRÉVOIR LES SORTIES DE PLOMBERIE SELON L'AMÉNAGEMENT PRÉVU AU SOUS-SOL.

-SOUS-SOL NON-FINI

LÉGENDE

■ FOND DE CLOUAGE À PRÉVOIR POUR L'INSTALLATION DU MOBILIER INTÉGRÉ ET DES MAINS COURANTES. LES EMPLACEMENTS IDENTIFIÉS SONT À TITRE INFORMATIF. PRÉVOIR LES FONDS DE CLOUAGE NÉCESSAIRES POUR TOUT AUTRE ÉQUIPEMENT L'EXIGEANT.

► PRÉVOIR UNE SORTIE D'EAU EXTÉRIEURE ANTIGEL

Ⓜ DÉTECTEUR DE MONOXYDE DE CARBONE

ⓕ DÉTECTEUR DE FUMÉE

Ⓡ REGARD DE DRAIN

ⓓ DRAIN DE MARGELLE

▨ PRÉVOIR DE L'ISOLANT ACOUSTIQUE DANS LA CLOISON

▨ SOUFFLAGE POUR PLOMBERIE

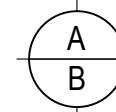
Ⓢ CONDUITS DE DRAIN DE TOITS EN ABS AVEC MEMBRANE ACOUSTIQUE ET ISOLATION

Ⓢ SORTIE D'ASPIRATEUR CENTRAL

Ⓢ RETOUR D'AIR RACCORDÉ À L'ÉCHANGEUR D'AIR SUR MINUTERIE

Ⓢ DRAIN DE PLANCHER

--- L'INTEAU ENCASTRÉ, VOIR INGÉNIEUR



A no du dessin
B no de feuille où dessiné

02	2020-11-18	PLAN POUR DEMANDE DE PERMIS
01	2020-10-04	PLAN POUR SOUMISSION

ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.

TOUS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.

LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.

L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

Concepteur



STEVE GIRARD
DESIGNER

247 St-Vallier Est, Suite #300
Québec, Qc G1K 3P4
Tel 418.380.5973
Fax 418.380.6763

DESIGN www.stevegirard.ca
ARCHITECTURE www.a3architecture.ca
CONSTRUCTION www.corten.ca

Client

M. GUY EMOND
70 MONTÉE DU PARC
CHÂTEAU-RICHER, QC G0A 1N0

Projet

PENTHOUSES C
MONTÉE DU PARC
CHÂTEAU-RICHER

Dessins

PLAN - NIVEAU 1

Conçu par

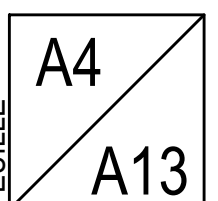
S.G.
B.L.

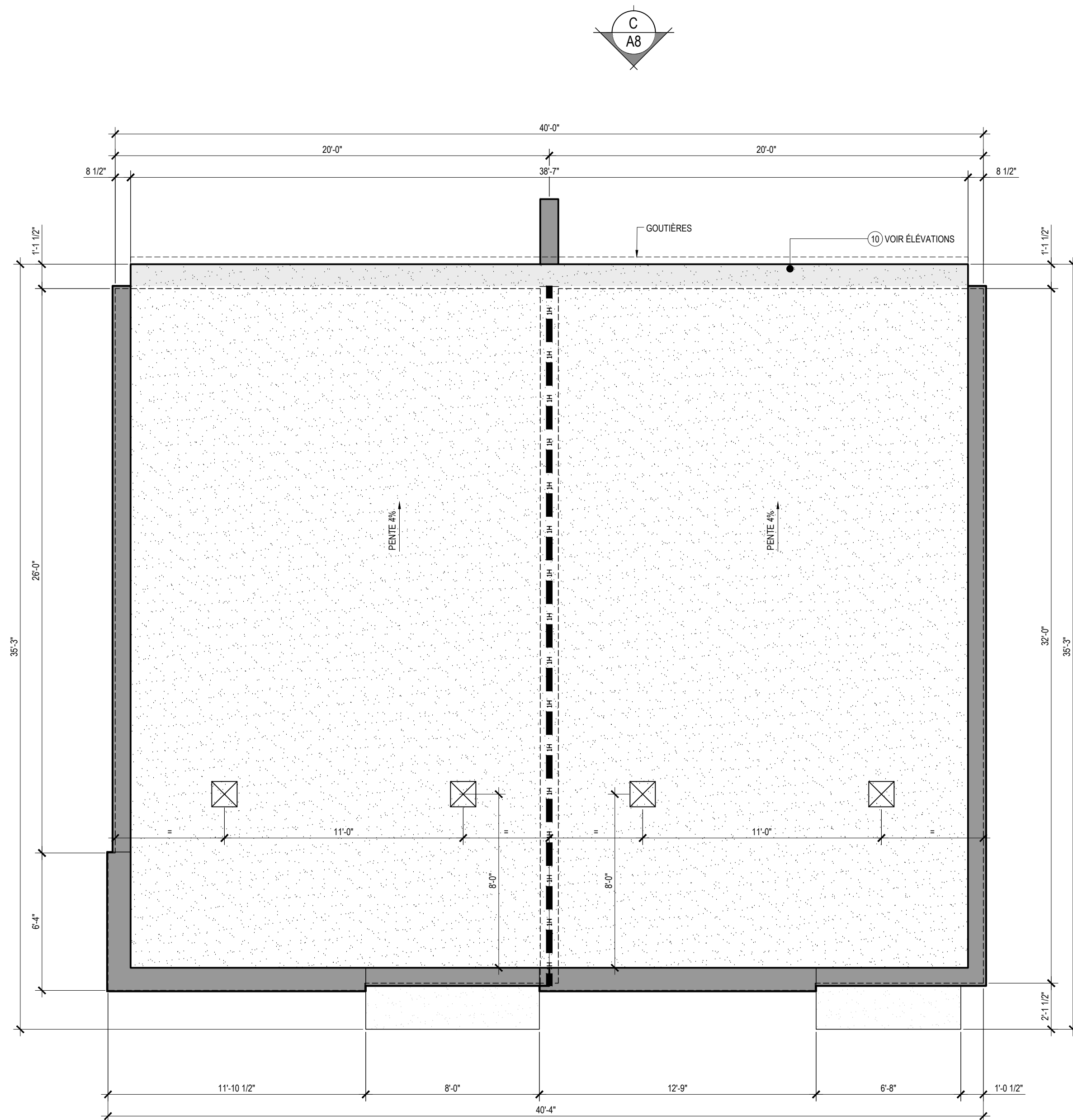
Dessiné par

B.L.
L.B.

Date NOVEMBRE 2020

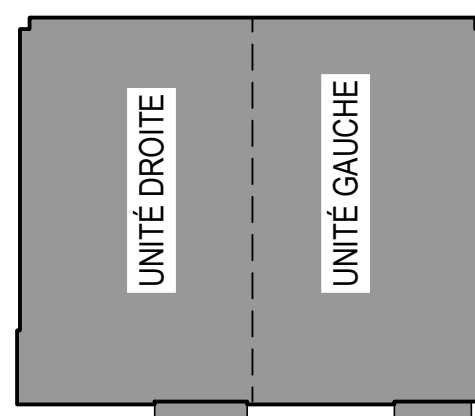
Échelle : 1/4" = 1'-0"





1 PLAN TOITURE
ÉCHELLE : 1/4"=1'-0"

VENTILATION DE L'ENTRETOIT



ARTICLE 9.19.1.2.2)
SI LA PENTE DU TOIT EST INFÉRIEURE À 1:6, L'ENSEMBLE DES ORIFICES DE VENTILATION DOIVENT OFFRIR UNE SURFACE LIBRE D'AU MOINS 1/150 DE LA SURFACE DU PLAFOND RECOUVERT D'UN ISOLANT.

ARTICLE 9.19.1.2.3)
LES ORIFICES DE VENTILATION DOIVENT ÊTRE SITUÉS DANS LE TOIT, EN DÉBORD DE TOIT, DANS LES PIGNONS OU À PLUSIEURS DE CES ENDROITS À LA FOIS ET DOIVENT ÊTRE RÉPARTIS :
A) ÉGALEMENT SUR LES FACES OPPOSÉES DU BÂTIMENT;
B) AVEC AU MOINS 25% DE LA VENTILATION EXIGÉE EN PARTIE SUPÉRIEURE;
ET
C) AVEC AU MOINS 25% EN PARTIE INFÉRIEURE.

MÉTHODE DE CALCUL

MAISON
SURFACE DE PLAFOND ISOLÉ : 672pi²
1/150 x 672 pi² = 4.48 pi²
(VENTILATION MINIMUM)

SURFACE DE SOFFITE VENTILÉ 19.29pi²
VENTILÉE À 2% : 0.3858pi²
SURFACE DE GRILLE DE VENTILATION VENTILÉE À 37% : 4 pi²
37% x 4 pi² = 1.48 pi²
VENTILATEUR MAXIMUM (2) : 2.72pi²

SURFACE TOTALE DE VENTILATION : 4.58pi²
SURFACE DE VENTILATION EN PARTIE INFÉRIEURE : 1.86pi² (40%)
SURFACE DE VENTILATION EN PARTIE SUPÉRIEURE : 2.72 pi² (60%)



A no du dessin
B no de feuille où dessiné

02	2020-11-18	PLAN POUR DEMANDE DE PERMIS
01	2020-10-04	PLAN POUR SOUMISSION

ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.

TOUS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.

LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.

L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

Concepteur

STEVE GIRARD
DESIGNER
247 St-Vallier Est, Suite #300
Québec, Qc G1K 3P4
Tel 418.380.5973
Fax 418.380.6763

DESIGN www.stevegirard.ca
ARCHITECTURE www.a3architecture.ca
CONSTRUCTION www.corten.ca

Client
M. GUY EMOND
70 MONTÉE DU PARC
CHÂTEAU-RICHER, QC G0A 1N0

Projet
PENTHOUSES C
MONTÉE DU PARC
CHÂTEAU-RICHER

Dessins
PLAN - TOITURE

Conçu par
S.G.
B.L.
Dessiné par
B.L.
L.B.

Date
NOVEMBRE 2020

Échelle : 1/4" - 1'-0"

A5
A13
FEUILLE

- 110'-5 3/16"

DESSUS TOITURE - POINT BAS

108'-0"

DESSOUS PLAFOND REZ-DE-CHAUSÉE

107'-0"

DESSUS PORTE ET FENÊTRES

100'-0"

DESSUS PLANCHER REZ-DE-CHAUSÉE

98'-9"

DESSOUS PLAFOND SOUS-SOL
DESSUS FONDATION

95'-9"

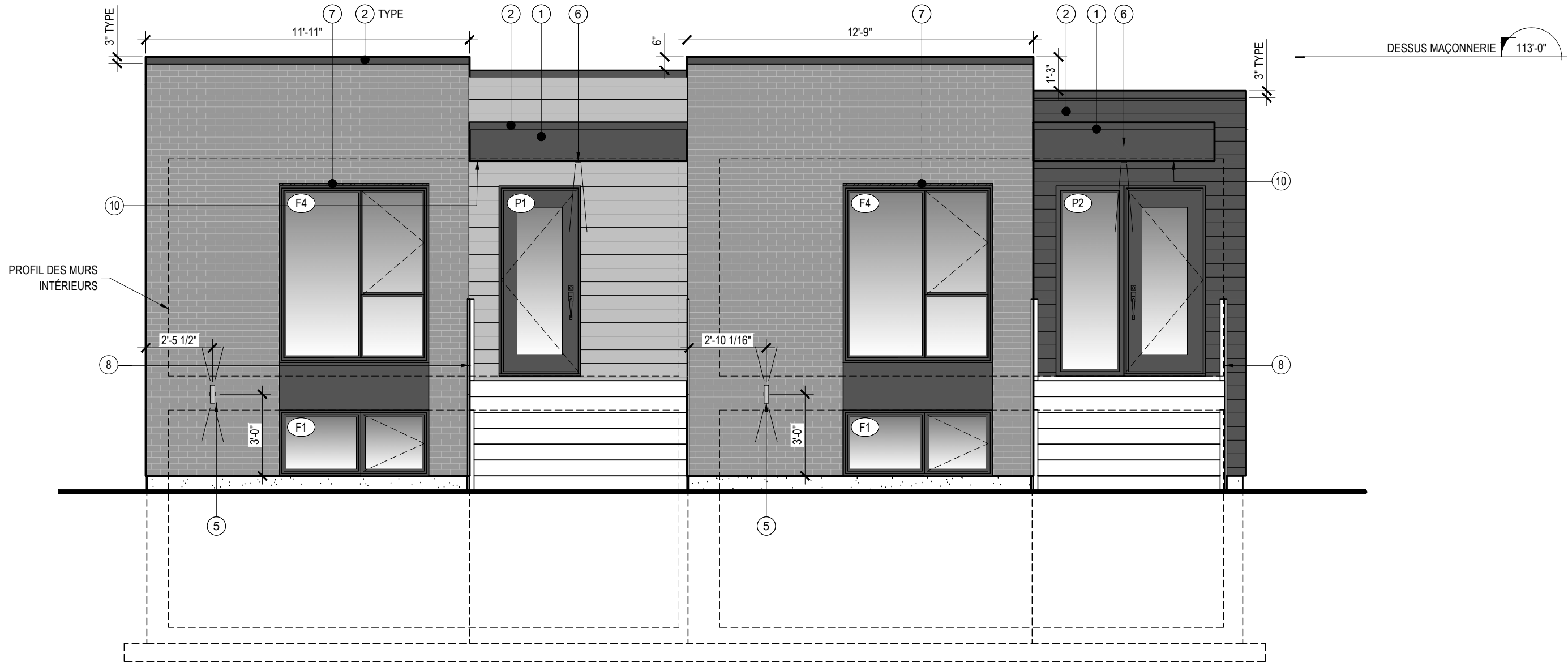
SOL FINI

90'-9"

DESSUS DALLE SOUS-SOL

90'-3 1/2"

DESSUS SEMELLE



ÉLÉVATION - AVANT
ÉCHELLE : 1/4"=1'-0"

LÉGENDE DES REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS		SPÉCIFICATIONS DES MATÉRIAUX	
REVÊTEMENT DE TYPE B-1 CLIN DE BOIS OU FRIBROCIMENT IMITATION BOIS SPÉCIFICATIONS ET COULEURS, VOIR PROMOTEUR	REVÊTEMENT DE TYPE P-1 CLIN DE BOIS OU FIBROCIMENT SPÉCIFICATIONS ET COULEURS, VOIR PROMOTEUR	① FASCIA EN ACIER OU ALUMINIUM DE CALIBRE SUFFISANT POUR EMPÊCHER LE VOILAGE, COULEUR APPAREILLÉE AUX REVÊTEMENTS	⑧ GARDE-CORPS EN ALUMINIUM NOIR
		② SOLIN EN ACIER OU ALUMINIUM DE CALIBRE SUFFISANT POUR EMPÊCHER LE VOILAGE, COULEUR APPAREILLÉE AUX REVÊTEMENTS	⑨ SOFFITE EN REVÊTEMENT P-1
		③ MOULURE EN ACIER OU ALUMINIUM DE CALIBRE SUFFISANT POUR EMPÊCHER LE VOILAGE, COULEUR APPAREILLÉE AUX REVÊTEMENTS	⑩ SOFFITE VENTILLÉ COULEUR NOIR
REVÊTEMENT DE TYPE M-1 MAÇONNERIE SPÉCIFICATIONS ET COULEURS, VOIR PROMOTEUR	FASCIA VOIR NOTE ①	④ PERSIENNE DE VENTILATION PERSIENNE DE VENTILATION EN ALUMINIUM PRÉPEINT DE COULEUR APPAREILLÉE AUX REVÊTEMENTS ADJACENTS. SE RÉFÉRER AUX CALCULS SUR LE PLAN DE TOITURE POUR LE DIMENSIONNEMENT ET LA QUANTITÉ REQUISE	
FONDATION		⑤ LUMINAIRES MURAUX AU CHOIX DU CLIENT	
		⑥ LUMINAIRES ENCASTRÉS AU CHOIX DU CLIENT	
		⑦ LINTEAU À MAÇONNERIE RECOUVRIR AVEC UN SOLIN, SELON LES RÈGLES DE L'ART	



A no du dessin
B no de feuille où dessiné

02	2020-11-18	PLAN POUR DEMANDE DE PERMIS
01	2020-10-04	PLAN POUR SOUMISSION

ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.

TOUS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.

LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.

L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

Concepteur

STEVE GIRARD
DESIGNER

247 St-Vallier Est, Suite #300
Québec, Qc G1K 3P4
Tel 418.380.5973
Fax 418.380.6763

DESIGN www.stevegirard.ca
ARCHITECTURE www.a3architecture.ca
CONSTRUCTION www.corten.ca

Cliant

M. GUY EMOND
70 MONTÉE DU PARC
CHÂTEAU-RICHER, QC G0A 1N0

Projet

PENTHOUSES C
MONTÉE DU PARC
CHÂTEAU-RICHER

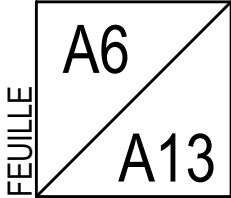
Dessins

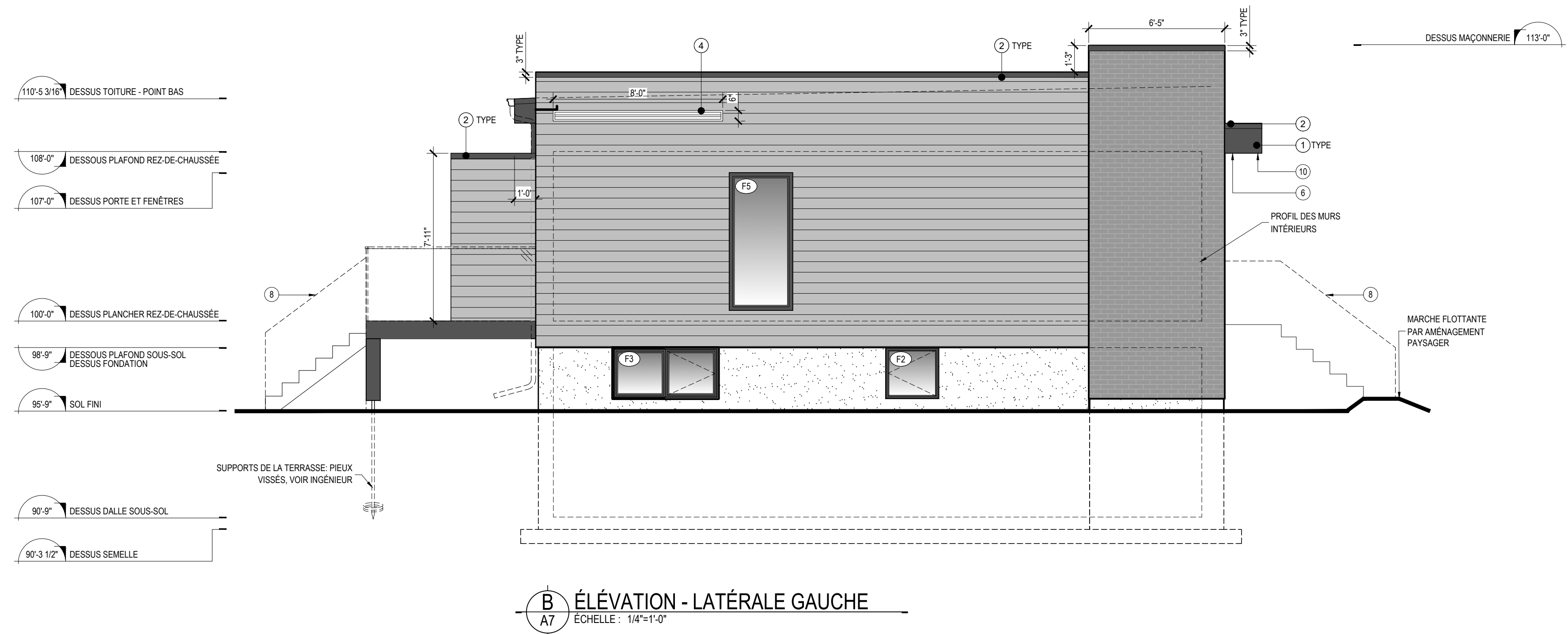
ÉLÉVATION AVANT

Conçu par S.G. B.L.	Dessiné par B.L. L.B.
---------------------------	-----------------------------

Date NOVEMBRE 2020

Échelle : 1/4" - 1'-0"





A no du dessin
B no de feuille où dessiné

02	2020-11-18	PLAN POUR DEMANDE DE PERMIS
01	2020-10-04	PLAN POUR SOUMISSION

ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.

TOUS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.

LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.

L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

Concepteur

STEVE GIRARD
DESIGNER

247 St-Vallier Est, Suite #300
Québec, Qc G1K 3P4
Tel 418.380.5973
Fax 418.380.6763

DESIGN www.stevegirard.ca
ARCHITECTURE www.a3architecture.ca
CONSTRUCTION www.corten.ca

Client

M. GUY EMOND
70 MONTÉE DU PARC
CHÂTEAU-RICHER, QC G0A 1N0

Projet

PENTHOUSES C
MONTÉE DU PARC
CHÂTEAU-RICHER

Dessins

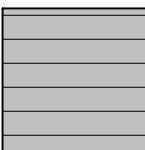
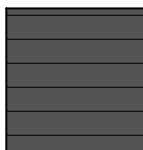
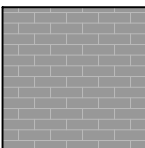
ÉLÉVATION LATÉRALE GAUCHE

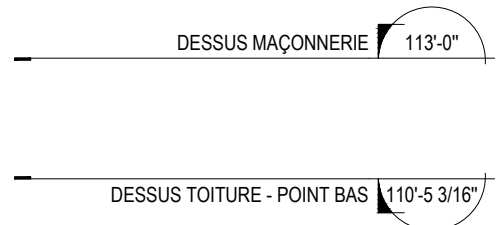
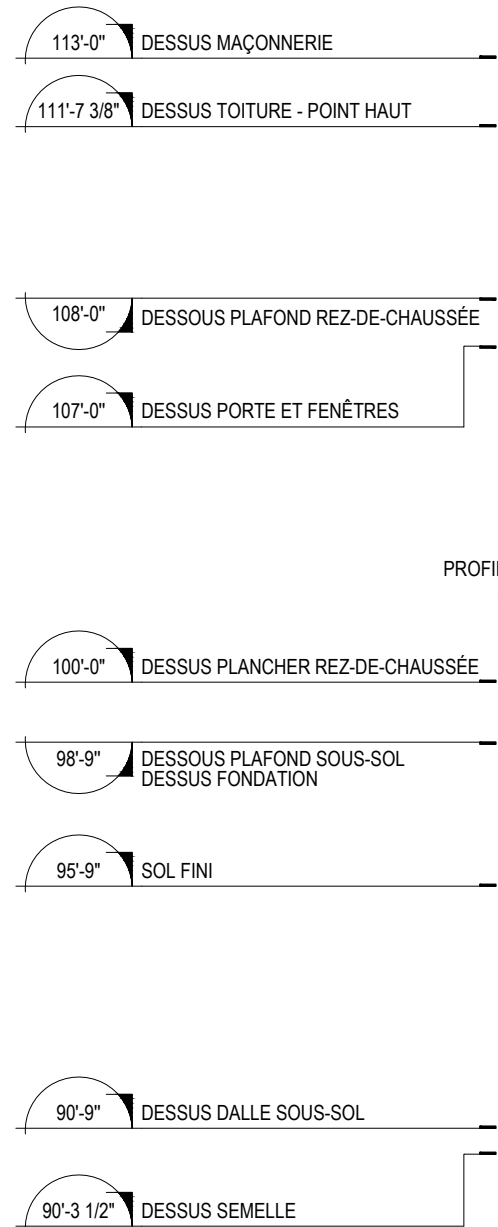
Conçu par S.G. B.L.	Dessiné par B.L. L.B.
---------------------------	-----------------------------

Date NOVEMBRE 2020

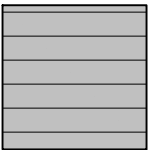
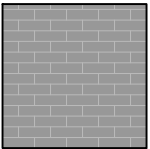
Échelle : 1/4" - 1'-0"

FEUILLE
A7
A13

LÉGENDE DES REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS		SPÉCIFICATIONS DES MATÉRIAUX	
 REVÊTEMENT DE TYPE B-1 CLIN DE BOIS OU FRIBROCIMENT IMITATION BOIS SPÉCIFICATIONS ET COULEURS, VOIR PROMOTEUR	 REVÊTEMENT DE TYPE P-1 CLIN DE BOIS OU FIBROCIMENT SPÉCIFICATIONS ET COULEURS, VOIR PROMOTEUR	① FASCIA EN ACIER OU ALUMINIUM DE CALIBRE SUFFISANT POUR EMPÊCHER LE VOILAGE, COULEUR APPAREILLÉE AUX REVÊTEMENTS	⑧ GARDE-CORPS EN ALUMINIUM NOIR
 REVÊTEMENT DE TYPE M-1 MAÇONNERIE SPÉCIFICATIONS ET COULEURS, VOIR PROMOTEUR	 FASCIA VOIR NOTE ①	② SOLIN EN ACIER OU ALUMINIUM DE CALIBRE SUFFISANT POUR EMPÊCHER LE VOILAGE, COULEUR APPAREILLÉE AUX REVÊTEMENTS	⑨ SOFFITE EN REVÊTEMENT P-1
 FONDATION		③ MOULURE EN ACIER OU ALUMINIUM DE CALIBRE SUFFISANT POUR EMPÊCHER LE VOILAGE, COULEUR APPAREILLÉE AUX REVÊTEMENTS	⑩ SOFFITE VENTILLÉ COULEUR NOIR
		④ PERSIENNE DE VENTILATION PERSIENNE DE VENTILATION EN ALUMINIUM PRÉPEINT DE COULEUR APPAREILLÉE AUX REVÊTEMENTS ADJACENTS. SE RÉFÉRER AUX CALCULS SUR LE PLAN DE TOITURE POUR LE DIMENSIONNEMENT ET LA QUANTITÉ REQUISE	
		⑤ LUMINAIRES MURAUX AU CHOIX DU CLIENT	
		⑥ LUMINAIRES ENCASTRÉS AU CHOIX DU CLIENT	
		⑦ LINTEAU À MAÇONNERIE RECOUVRIR AVEC UN SOLIN, SELON LES RÈGLES DE L'ART	



C
A8
ÉLÉVATION - ARRIÈRE
ÉCHELLE : 1/4"=1'-0"

LÉGENDE DES REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS		SPÉCIFICATIONS DES MATÉRIAUX	
 REVÊTEMENT DE TYPE B-1 CLIN DE BOIS OU FRIBROCIMENT IMITATION BOIS SPÉCIFICATIONS ET COULEURS, VOIR PROMOTEUR	 REVÊTEMENT DE TYPE P-1 CLIN DE BOIS OU FIBROCIMENT SPÉCIFICATIONS ET COULEURS, VOIR PROMOTEUR	① FASCIA EN ACIER OU ALUMINIUM DE CALIBRE SUFFISANT POUR EMPÊCHER LE VOILAGE, COULEUR APPAREILLÉE AUX REVÊTEMENTS	⑧ GARDE-CORPS EN ALUMINIUM NOIR
 REVÊTEMENT DE TYPE M-1 MAÇONNERIE SPÉCIFICATIONS ET COULEURS, VOIR PROMOTEUR	 FASCIA VOIR NOTE ①	② SOLIN EN ACIER OU ALUMINIUM DE CALIBRE SUFFISANT POUR EMPÊCHER LE VOILAGE, COULEUR APPAREILLÉE AUX REVÊTEMENTS	⑨ SOFFITE EN REVÊTEMENT P-1
 FONDATION		③ MOULURE EN ACIER OU ALUMINIUM DE CALIBRE SUFFISANT POUR EMPÊCHER LE VOILAGE, COULEUR APPAREILLÉE AUX REVÊTEMENTS	⑩ SOFFITE VENTILLÉ COULEUR NOIR
		④ PERSIENNE DE VENTILATION PERSIENNE DE VENTILATION EN ALUMINIUM PRÉPEINT DE COULEUR APPAREILLÉE AUX REVÊTEMENTS ADJACENTS. SE RÉFÉRER AUX CALCULS SUR LE PLAN DE TOITURE POUR LE DIMENSIONNEMENT ET LA QUANTITÉ REQUISE	
		⑤ LUMINAIRES MURAUX AU CHOIX DU CLIENT	
		⑥ LUMINAIRES ENCASTRÉS AU CHOIX DU CLIENT	
		⑦ LINTEAU À MAÇONNERIE RECOUVRIR AVEC UN SOLIN, SELON LES RÈGLES DE L'ART	



A no du dessin
B no de feuille où dessiné

02	2020-11-18	PLAN POUR DEMANDE DE PERMIS
01	2020-10-04	PLAN POUR SOUMISSION

ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET
RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR
RAPPORT À CES PLANS.

TOUS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE,
PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.

LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES,
MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.

L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUS LES PERMIS REQUIS POUR LES
TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

Concepteur

 **STEVE GIRARD**
DESIGNER
247 St-Vallier Est, Suite #300
Québec, Qc G1K 3P4
Tel 418.380.5973
Fax 418.380.6763

DESIGN www.stevegirard.ca
ARCHITECTURE www.a3architecture.ca
CONSTRUCTION www.corten.ca

Client

M. GUY EMOND
70 MONTÉE DU PARC
CHÂTEAU-RICHER, QC G0A 1N0

Projet

PENTHOUSES C
MONTÉE DU PARC
CHÂTEAU-RICHER

Dessins

ÉLÉVATION ARRIÈRE

Conçu par S.G. B.L.	Dessiné par B.L. L.B.
---------------------------	-----------------------------

Date NOVEMBRE 2020

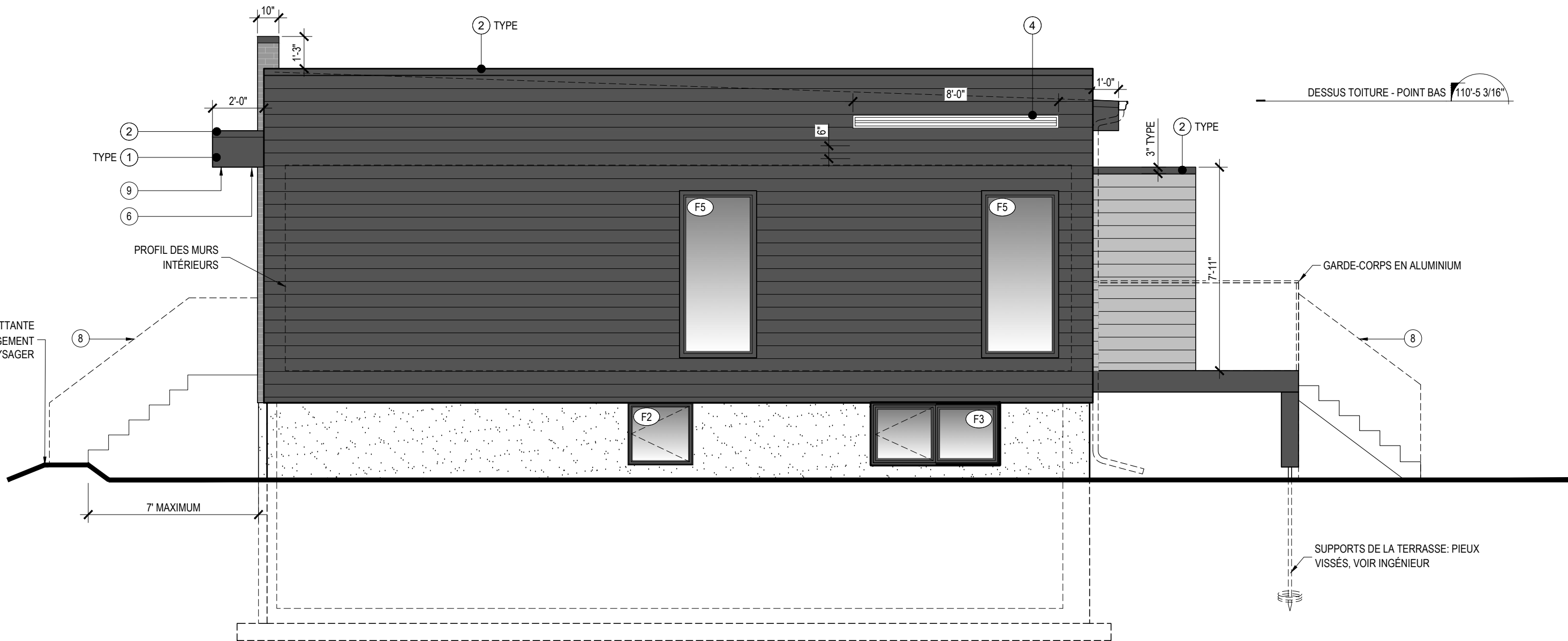
Échelle : 1/4" - 1'-0"

113'-0" DESSUS MAÇONNERIE
111'-7 3/8" DESSUS TOITURE - POINT HAUT

108'-0" DESSOUS PLAFOND REZ-DE-CHAUSÉE
107'-0" DESSUS PORTE ET FENÊTRES

100'-0" DESSUS PLANCHER REZ-DE-CHAUSÉE
98'-9" DESSOUS PLAFOND SOUS-SOL
DESSUS FONDATION
95'-9" SOL FINI

90'-9" DESSUS DALLE SOUS-SOL
90'-3 1/2" DESSUS SEMELLE



D ÉLEVATION - LATÉRALE DROITE
A9 ÉCHELLE : 1/4"=1'-0"

LÉGENDE DES REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS

REVÊTEMENT DE TYPE B-1
CLIN DE BOIS OU FRIBROCIMENT IMITATION BOIS
SPÉCIFICATIONS ET COULEURS, VOIR PROMOTEUR

REVÊTEMENT DE TYPE M-1
MAÇONNERIE
SPÉCIFICATIONS ET COULEURS, VOIR PROMOTEUR

FONDATION

REVÊTEMENT DE TYPE P-1
CLIN DE BOIS OU FIBROCIMENT
SPÉCIFICATIONS ET COULEURS, VOIR PROMOTEUR

FASCIA
VOIR NOTE 1

SPÉCIFICATIONS DES MATÉRIAUX

- FASCIA EN ACIER OU ALUMINIUM DE CALIBRE SUFFISANT POUR EMPÊCHER LE VOILAGE, COULEUR APPAREILLÉE AUX REVÊTEMENTS
- SOLIN EN ACIER OU ALUMINIUM DE CALIBRE SUFFISANT POUR EMPÊCHER LE VOILAGE, COULEUR APPAREILLÉE AUX REVÊTEMENTS
- MOULURE EN ACIER OU ALUMINIUM DE CALIBRE SUFFISANT POUR EMPÊCHER LE VOILAGE, COULEUR APPAREILLÉE AUX REVÊTEMENTS
- PERSIENNE DE VENTILATION
PERSIENNE DE VENTILATION EN ALUMINIUM PRÉPEINT DE COULEUR APPAREILLÉE AUX REVÊTEMENTS ADJACENTS.
SE RÉFÉRER AUX CALCULS SUR LE PLAN DE TOITURE POUR LE DIMENSIONNEMENT ET LA QUANTITÉ REQUISE
- LUMINAIRES MURAUX
AU CHOIX DU CLIENT
- LUMINAIRES ENCASTRÉS
AU CHOIX DU CLIENT
- LINTEAU À MAÇONNERIE
RECOUVRIR AVEC UN SOLIN, SELON LES RÈGLES DE L'ART

- GARDE-CORPS EN ALUMINIUM NOIR
- SOFFITE EN REVÊTEMENT P-1
- SOFFITE VENTILLÉ
COULEUR NOIR



A no du dessin
B no de feuille où dessiné

02	2020-11-18	PLAN POUR DEMANDE DE PERMIS
01	2020-10-04	PLAN POUR SOUMISSION

ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.

TOUTS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.

LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.

L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUTS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

Concepteur

STEVE GIRARD
DESIGNER
247 St-Vallier Est, Suite #300
Québec, Qc G1K 3P4
Tel 418.380.5973
Fax 418.380.6763

DESIGN www.stevegirard.ca
ARCHITECTURE www.a3architecture.ca
CONSTRUCTION www.corten.ca

Client

M. GUY EMOND
70 MONTÉE DU PARC
CHÂTEAU-RICHER, QC G0A 1N0

Projet

PENTHOUSES C
MONTÉE DU PARC
CHÂTEAU-RICHER

Dessins

ÉLEVATION LATÉRALE DROITE

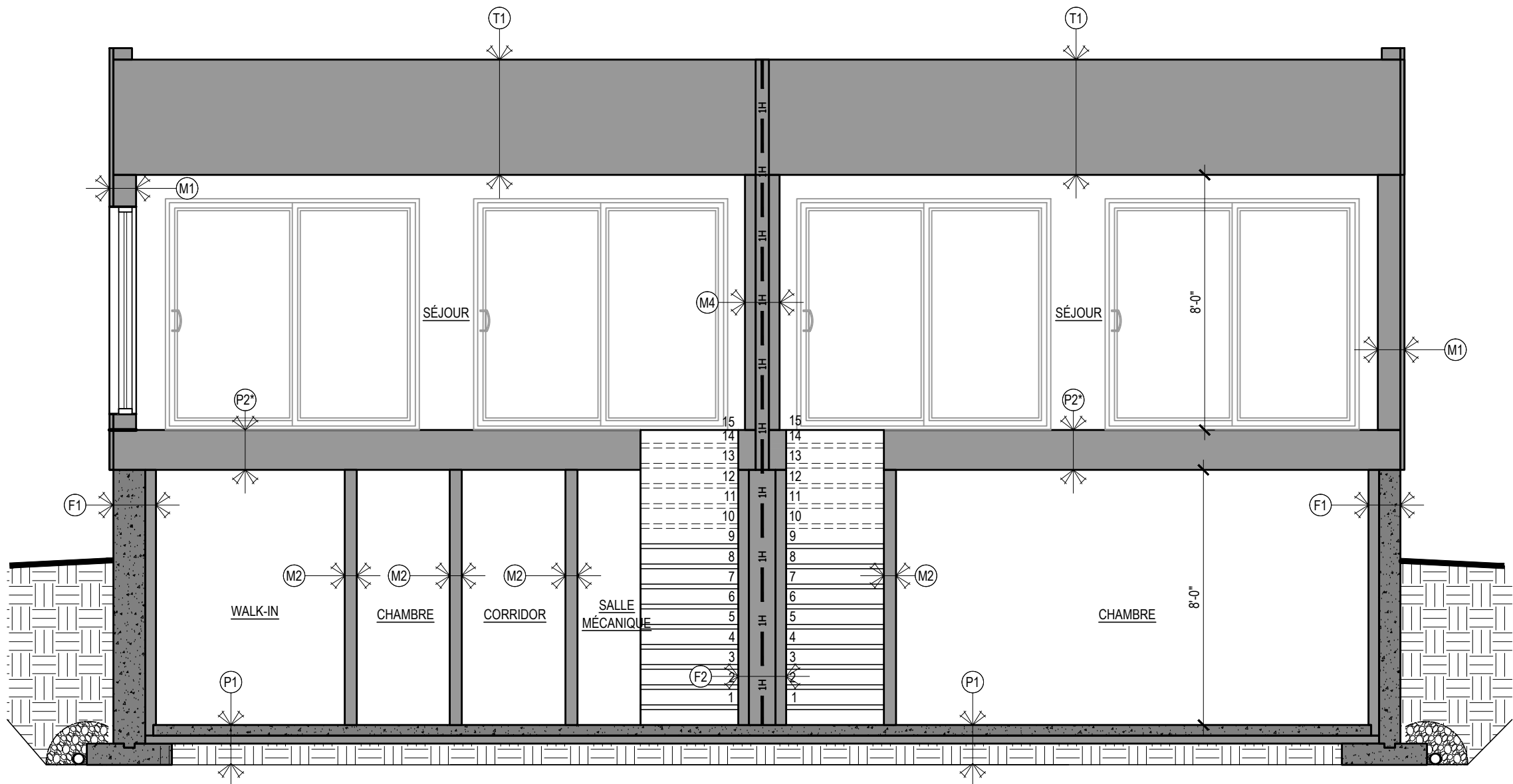
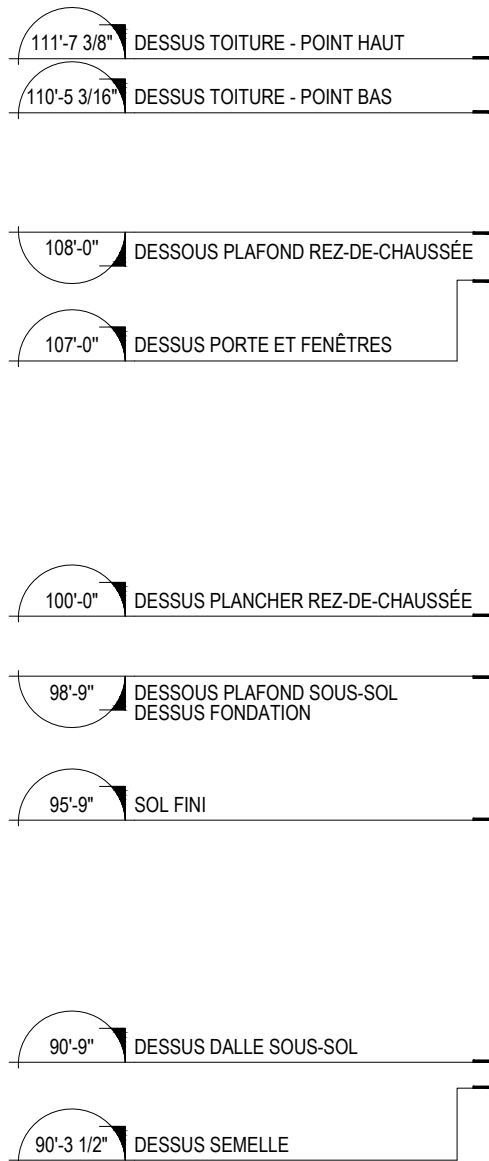
Conçu par
S.G.
B.L.

Dessiné par
B.L.
L.B.

Date NOVEMBRE 2020

Échelle : 1/4" - 1'-0"

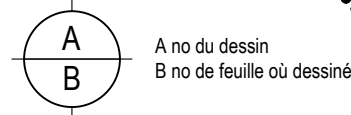
A9
A13
FEUILLE



1
A10
COUPE SCHÉMATIQUE
ÉCHELLE : 1/4"=1'-0"

DESCRIPTIONS DES SYSTÈMES & COMPOSITIONS

(F1) MUR DE FONDATION (MAISON) • ENDUIT IMPERMÉABILISANT (SOUS LE NIVEAU DU SOL) • MUR DE FONDATION 8", 10" OU 12" (VOIR PLAN, VOIR INGÉNIEUR) • ARMATURE D'ACIER SELON LES NORMES EN VIGUEUR, 1 RANG EN BAS, 1 RANG EN HAUT • ISOLANT ISOFOIL 3" (R15), JOINT SCELLÉ • PARE-VAPEUR POLYÉTHYLÈNE 0.006", JOINTS SCELLÉS • FOURRURES 1"x3" @ 16" C/C VERTICALES • GYPSE 1/2"	(M2) CLOISON INTÉRIEURE STANDARD - TOUT SAUF INDICATIONS CONTRAIRES • GYPSE 1/2", JOINTS TRAITÉS • MONTANTS 2"x4" @ 16" C/C • GYPSE 1/2" (M3) MUR EXTÉRIEUR - MAÇONNERIE • MAÇONNERIE (VOIR LÉGENDE DES MATÉRIAUX POUR SPÉCIFICATION) • ESPACE D'AIR 1"	(P1)* (P1) PLANCHER DU SOUS-SOL • DALLE DE BÉTON ARMÉ 4", POLIE • 16" DANS LE GARAGE + TREILLIS MÉTALLIQUE • PARE-VAPEUR POLYÉTHYLÈNE 0.006", JOINTS SCELLÉS • ISOLANT ISOFOAM 1 1/2" • ISOLANT POLYSTYRÈNE EXTRUDÉ TYPE IV 2" (R10) SUR TOUTE LA SURFACE • REMBLAI GRANULAIRE 3/4" COMPACTÉ • SOL NON-REMANIÉ	(T1) TOITURE • MEMBRANE ÉLASTOMÈRE DE FINITION CONTINUE SUR LA TOITURE, JOINTS SOUDÉS • MEMBRANE ÉLASTOMÈRE DE SOUS-COUCHE CONTINUE SUR LA TOITURE, JOINTS SOUDÉS • OSB À TOITURE 5/8" EN PENTE • FERMES DE TOIT @ 2'-0" C/C (VOIR INGÉNIEUR) • ISOLANT EN VRAC R-40 • PANNEAU CARTON-FIBRE NATUREL • PARE-VAPEUR POLYÉTHYLÈNE 0.006mm, JOINTS SCELLÉS • FOURRURES 1"x3" @ 16" C/C • GYPSE 1/2"
(F2) MUR DE FONDATION (MITOYEN) • GYPSE 1/2" • FOURRURES 1"x3" @ 16" C/C VERTICALES • PARE-VAPEUR POLYÉTHYLÈNE 0.006", JOINTS SCELLÉS SUR 48" • ISOLANT ISOFOIL 3" (R15), JOINT SCELLÉ, SUR LES PREMIERS 48" • MUR DE FONDATION 12" (VOIR PLAN, VOIR INGÉNIEUR) • ARMATURE D'ACIER SELON LES NORMES EN VIGUEUR • ISOLANT POLYSTYRÈNE EXTRUDÉ 3" (R15) SUR LES PREMIERS 48" • PARE-VAPEUR POLYÉTHYLÈNE 0.006", JOINTS SCELLÉS SUR 48" • FOURRURES 1"x3" @ 16" C/C VERTICALES • GYPSE 1/2"	(M4) MUR MITOYEN - RÉSISTANCE AU FEU 1H • GYPSE 5/8" • BARRE RÉSILIENTE • PARE-VAPEUR POLYÉTHYLÈNE 0.006" • MONTANT 2"x4" @ 16" C/C • LAINE INSONORISANTE ROXUL 3-1/2" • GYPSE 1" DE TYPE X • GYPSE 1" DE TYPE X • ESPACE D'AIR 1" • GYPSE 5/8" DE TYPE X • LAINE INSONORISANT ROXUL 3-1/2" • MONTANT 2"x4" @ 16" C/C • PARE-VAPEUR POLYÉTHYLÈNE 0.006" • BARRE RÉSILIENTE • GYPSE 5/8"	(P2)* (P2) PLANCHER • REVÊTEMENT DE PLANCHER • CONTREPLAQUÉ 5/8" BOUVETÉ, COLLÉ ET VISSÉ • POUTRELLES AJOURÉES @ 16" C/C L/480 MIN (VOIR INGÉNIEUR) • FOURRURES 1"x3" @ 16" c/c • GYPSE 1/2"	(T2)* (T2) TOITURE MARQUISE • MEMBRANE ÉLASTOMÈRE DE FINITION CONTINUE SUR LA TOITURE, JOINTS SOUDÉS • MEMBRANE ÉLASTOMÈRE DE SOUS-COUCHE CONTINUE SUR LA TOITURE, JOINTS SOUDÉS • OSB À TOITURE 5/8" EN PENTE • SOLIVES OU POUTRELLES AJOURÉES @ 16" C/C (VOIR INGÉNIEUR) • FOURRURES 1"x3" @ 16" C/C • PAREMENT (VOIR LÉGENDE DES MATÉRIAUX POUR SPÉCIFICATION)
(M1) MUR EXTÉRIEUR - PAREMENT LÉGER • REVÊTEMENT EXTÉRIEUR (VOIR LÉGENDE DES MATÉRIAUX POUR SPÉCIFICATION) • FOURRURES 1"x3" @ 16" C/C • PAPIER TYVEK • PANNEAU R4 LAMINÉ • MONTANTS 2"x6" @ 16" C/C • LAINE MINÉRALE R20 • PARE-VAPEUR • FOURRURES 1"x3" @ 16" C/C • GYPSE 1/2"		(P3) PLANCHER DU PALIER • REVÊTEMENT DE PLANCHER • CONTREPLAQUÉ 5/8" BOUVETÉ, COLLÉ ET VISSÉ • SOLIVES 2"x10" @ 1'-0" C/C (VOIR INGÉNIEUR) • FOURRURES 1"x3" @ 16" C/C • GYPSE 1/2", JOINTS TRAITÉS	
(M1*) • LAINE MINÉRALE R20 • PARE-VAPEUR • FOURRURES 1"x3" @ 16" C/C • GYPSE 1/2"		PLANCHER DE L'ÉTAGE - GARAGE	



02	2020-11-18	PLAN POUR DEMANDE DE PERMIS
01	2020-10-04	PLAN POUR SOUMISSION

ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.

TOUS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.

LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.

L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

Concepteur



STEVE GIRARD
DESIGNER

247 St-Vallier Est, Suite #300
Québec, Qc G1K 3P4
Tel 418.380.5973
Fax 418.380.6763

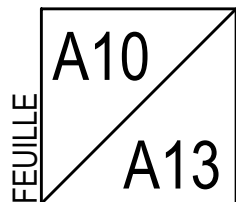
DESIGN www.stevegirard.ca
ARCHITECTURE www.a3architecture.ca
CONSTRUCTION www.corten.ca

Client	M. GUY EMOND 70 MONTÉE DU PARC CHÂTEAU-RICHER, QC G0A 1N0
--------	---

Projet	PENTHOUSES C MONTÉE DU PARC CHÂTEAU-RICHER
--------	--

Dessins	COUPE LONGITUDINALE & DESCRIPTION DES SYSTÈMES
Conçu par S.G. B.L.	Dessiné par B.L. L.B.

Date	NOVEMBRE 2020
Échelle :	1/4" - 1'-0"



111'-7 3/8" DESSUS TOITURE - POINT HAUT
110'-5 3/16" DESSUS TOITURE - POINT BAS

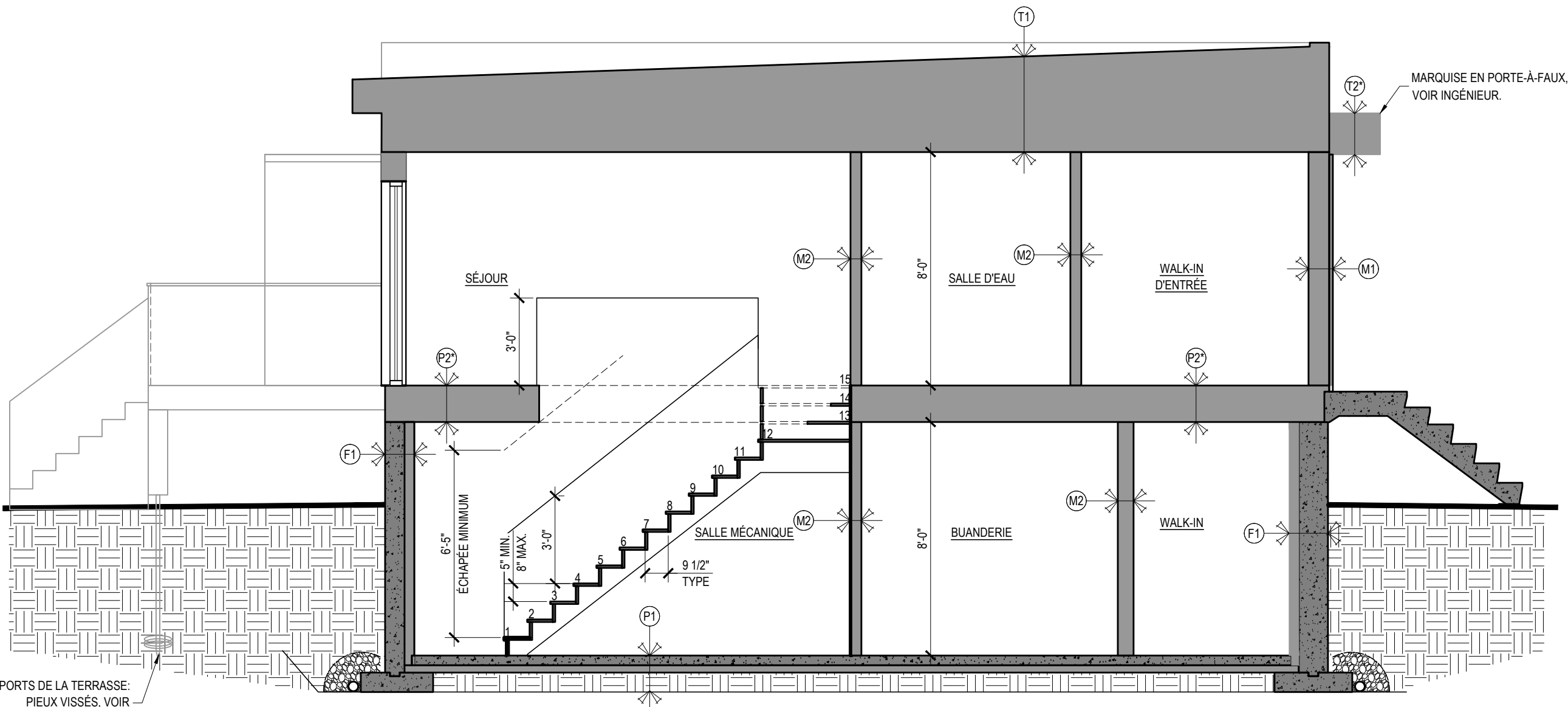
108'-0" DESSOUS PLAFOND REZ-DE-CHAUSSÉE
107'-0" DESSUS PORTE ET FENÊTRES

100'-0" DESSUS PLANCHER REZ-DE-CHAUSSÉE
98'-9" DESSOUS PLAFOND SOUS-SOL
DESSUS FONDATION

95'-9" SOL FINI

90'-9" DESSUS DALLE SOUS-SOL
90'-3 1/2" DESSUS SEMELLE

SUPPORTS DE LA TERRASSE:
PIEUX VISSÉS, VOIR
INGÉNIEUR



2 COUPE SCHÉMATIQUE
A11 ÉCHELLE : 1/4"=1'-0"

DESCRIPTIONS DES SYSTÈMES & COMPOSITIONS

F1 MUR DE FONDATION (MAISON)

- ENDUIT IMPERMÉABILISANT (SOUS LE NIVEAU DU SOL)
- MUR DE FONDATION 8", 10" OU 12" (VOIR PLAN, VOIR INGÉNIEUR)
- ARMATURE D'ACIER SELON LES NORMES EN VIGUEUR, 1 RANG EN BAS, 1 RANG EN HAUT
- ISOLANT ISOFOIL 3" (R15), JOINT SCELLÉ
- PARE-VAPEUR POLYÉTHYLÈNE 0.006", JOINTS SCELLÉS
- FOURRURES 1"x3" @ 16" C/C VERTICALES
- GYPSE 1/2"

F2 MUR DE FONDATION (MITOYEN)

- GYPSE 1/2"
- FOURRURES 1"x3" @ 16" C/C VERTICALES
- PARE-VAPEUR POLYÉTHYLÈNE 0.006", JOINTS SCELLÉS SUR 48"
- ISOLANT ISOFOIL 3" (R15), JOINT SCELLÉ, SUR LES PREMIERS 48"
- MUR DE FONDATION 12" (VOIR PLAN, VOIR INGÉNIEUR)
- ARMATURE D'ACIER SELON LES NORMES EN VIGUEUR
- ISOLANT POLYSTYRÈNE EXTRUDÉ 3" (R15) SUR LES PREMIERS 48"
- PARE-VAPEUR POLYÉTHYLÈNE 0.006", JOINTS SCELLÉS SUR 48"
- FOURRURES 1"x3" @ 16" C/C VERTICALES
- GYPSE 1/2"

M1 MUR EXTÉRIEUR - PAREMENT LÉGER

- REVÊTEMENT EXTÉRIEUR (VOIR LÉGENDE DES MATÉRIAUX POUR SPÉCIFICATION)
- FOURRURES 1"x3" @ 16" C/C
- PAPIER TYVEK
- PANNEAU R4 LAMINÉ
- MONTANTS 2"x6" @ 16" C/C
- LAINE MINÉRALE R20
- PARE-VAPEUR
- FOURRURES 1"x3" @ 16" C/C
- GYPSE 1/2"

M1*

M2 CLOISON INTÉRIEURE STANDARD - TOUT SAUF INDICATIONS CONTRAIRES

- GYPSE 1/2", JOINTS TRAITÉS
- MONTANTS 2"x4" @ 16" C/C
- GYPSE 1/2"

M3 MUR EXTÉRIEUR - MAÇONNERIE

- MAÇONNERIE (VOIR LÉGENDE DES MATÉRIAUX POUR SPÉCIFICATION)
- ESPACE D'AIR 1"

M4 MUR MITOYEN - RÉSISTANCE AU FEU 1H

- GYPSE 5/8"
- BARRE RÉSILIENTE
- PARE-VAPEUR POLYÉTHYLÈNE 0.006"
- MONTANT 2"x4" @ 16" C/C
- LAINE INSONORISANTE ROXUL 3-1/2"
- GYPSE 1" DE TYPE X
- GYPSE 1" DE TYPE X
- ESPACE D'AIR 1"
- GYPSE 5/8" DE TYPE X
- LAINE INSONORISANT ROXUL 3-1/2"
- MONTANT 2"x4" @ 16" C/C
- PARE-VAPEUR POLYÉTHYLÈNE 0.006"
- BARRE RÉSILIENTE
- GYPSE 5/8"

P1* P1 PLANCHER DU SOUS-SOL

- DALLE DE BÉTON ARMÉ 4", POLIE
- 16" DANS LE GARAGE + TREILLIS MÉTALLIQUE
- PARE-VAPEUR POLYÉTHYLÈNE 0.006", JOINTS SCELLÉS
- ISOLANT ISOFOAM 1 1/2"
- ISOLANT POLYSTYRÈNE EXTRUDÉ TYPE IV 2" (R10) SUR TOUTE LA SURFACE
- REMBLAI GRANULAIRE 3/4" COMPACTÉ
- SOL NON-REMANIÉ

P2* P2 PLANCHER

- REVÊTEMENT DE PLANCHER
- CONTREPLAQUÉ 5/8" BOUVETÉ, COLLÉ ET VISSÉ
- POUTRELLES AJOURÉES @ 16" C/C L/480 MIN (VOIR INGÉNIEUR)
- FOURRURES 1"x3" @ 16" C/C
- GYPSE 1/2"

P3 PLANCHER DU PALIER

- REVÊTEMENT DE PLANCHER
- CONTREPLAQUÉ 5/8" BOUVETÉ, COLLÉ ET VISSÉ
- SOLIVES 2"x10" @ 1'-0" C/C (VOIR INGÉNIEUR)
- FOURRURES 1"x3" @ 16" C/C
- GYPSE 1/2", JOINTS TRAITÉS

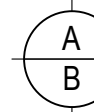
PLANCHER DE L'ÉTAGE - GARAGE

T1 TOITURE

- MEMBRANE ÉLASTOMÈRE DE FINITION CONTINUE SUR LA TOITURE, JOINTS SOUDÉS
- MEMBRANE ÉLASTOMÈRE DE SOUS-COUCHE CONTINUE SUR LA TOITURE, JOINTS SOUDÉS
- OSB À TOITURE 5/8" EN PENTE
- FERMES DE TOIT @ 2'-0" C/C (VOIR INGÉNIEUR)
- ISOLANT EN VRAC R-40
- PANNEAU CARTON-FIBRE NATUREL
- PARE-VAPEUR POLYÉTHYLÈNE 0.006mm, JOINTS SCELLÉS
- FOURRURES 1"x3" @ 16" C/C
- GYPSE 1/2"

T2* T2 TOITURE MARQUISE

- MEMBRANE ÉLASTOMÈRE DE FINITION CONTINUE SUR LA TOITURE, JOINTS SOUDÉS
- MEMBRANE ÉLASTOMÈRE DE SOUS-COUCHE CONTINUE SUR LA TOITURE, JOINTS SOUDÉS
- OSB À TOITURE 5/8" EN PENTE
- SOLIVES OU POUTRELLES AJOURÉES @ 16" C/C (VOIR INGÉNIEUR)
- FOURRURES 1"x3" @ 16" C/C
- PAREMENT (VOIR LÉGENDE DES MATÉRIAUX POUR SPÉCIFICATION)



A no du dessin
B no de feuille où dessiné

02	2020-11-18	PLAN POUR DEMANDE DE PERMIS
01	2020-10-04	PLAN POUR SOUMISSION

ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.

TOUTS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.

LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.

L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUTS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

Concepteur



STEVE GIRARD
DESIGNER

247 St-Vallier Est, Suite #300
Québec, Qc G1K 3P4
Tel 418.380.5973
Fax 418.380.6763

DESIGN www.stevegirard.ca
ARCHITECTURE www.a3architecture.ca
CONSTRUCTION www.corten.ca

Client

M. GUY EMOND
70 MONTÉE DU PARC
CHÂTEAU-RICHER, QC G0A 1N0

Projet

PENTHOUSES C
MONTÉE DU PARC
CHÂTEAU-RICHER

Dessins

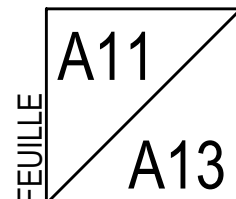
COUPE TRANSVERSALE
& DESCRIPTION DES SYSTÈMES

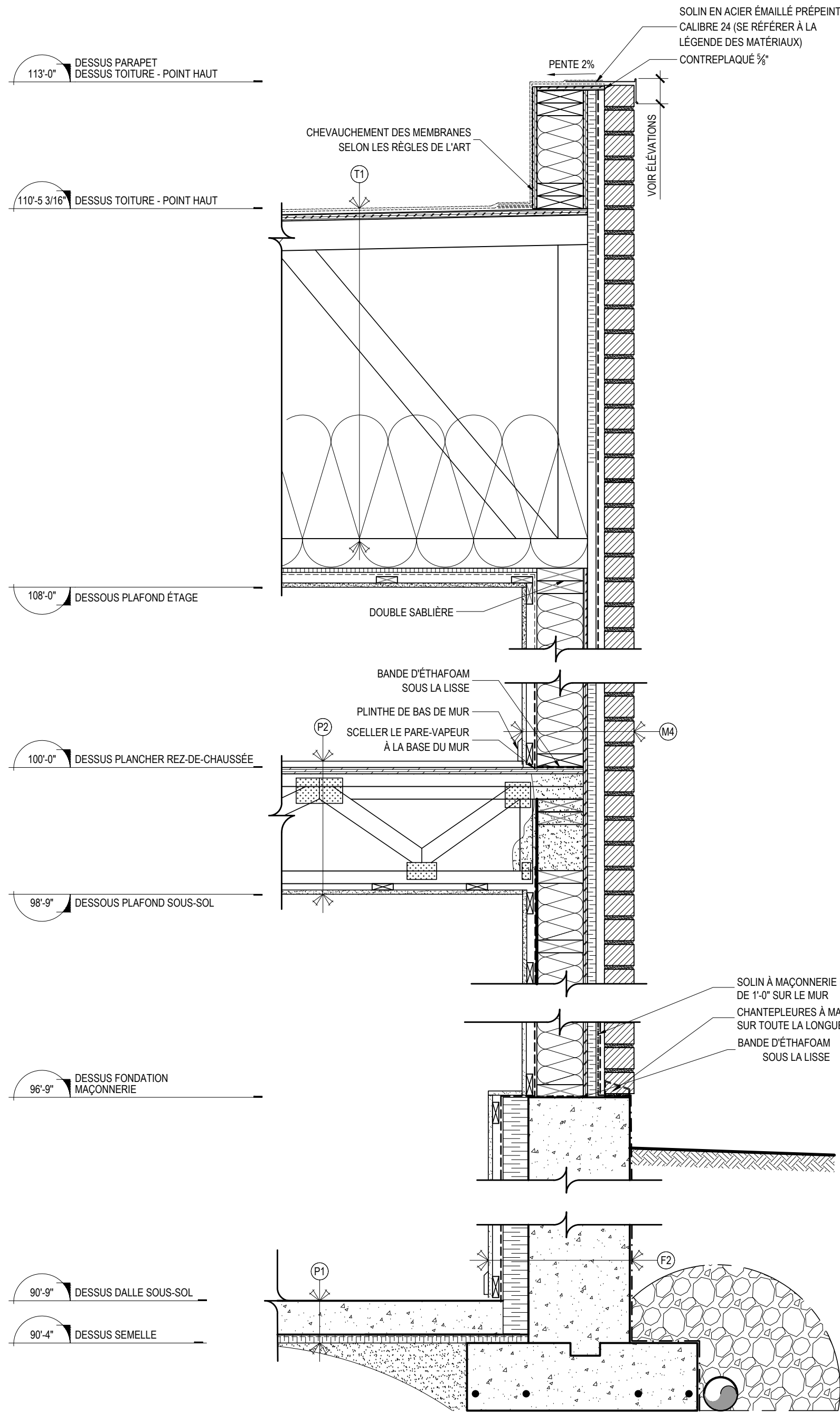
Conçu par
S.G.
B.L.

Dessiné par
B.L.
L.B

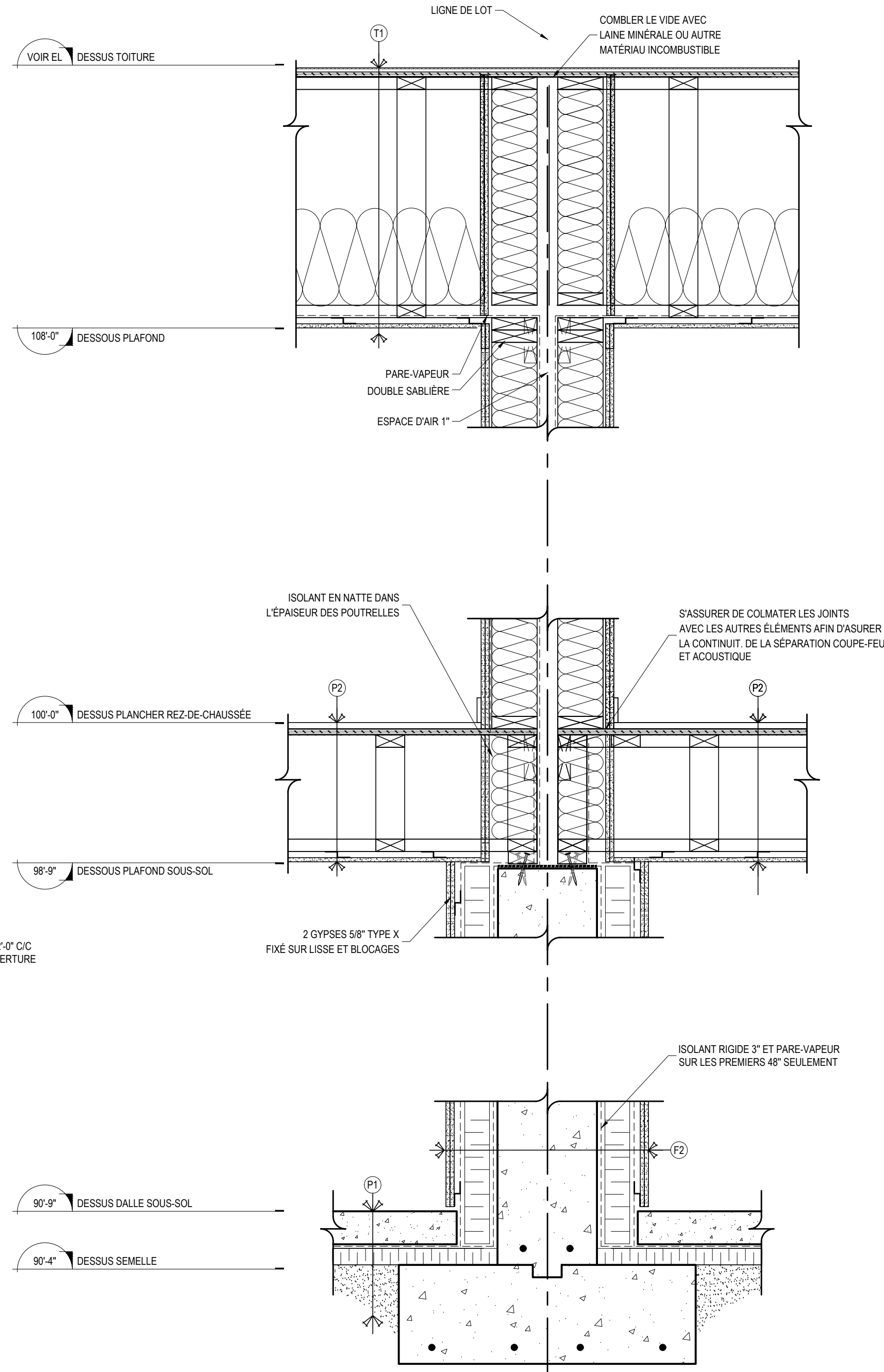
Date NOVEMBRE 2020

Échelle : 1/4" - 1'-0"





1 COUPE DE MUR TYPE
A12 ÉCHELLE : 1" = 1'-0"



2 COUPE DE MUR MITOYEN
A12 ÉCHELLE : 1" = 1'-0"



A no du dessin
B no de feuille où dessiné

02	2020-11-18	PLAN POUR DEMANDE DE PERMIS
01	2020-10-04	PLAN POUR SOUMISSION

ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.

TOUS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.

LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.

L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

Concepteur

STEVE GIRARD
DESIGNER

247 St-Vallier Est, Suite #300
Québec, Qc G1K 3P4
Tel 418.380.5973
Fax 418.380.6763

DESIGN www.stevegirard.ca
ARCHITECTURE www.a3architecture.ca
CONSTRUCTION www.corten.ca

Client

M. GUY EMOND
70 MONTÉE DU PARC
CHÂTEAU-RICHER, QC G0A 1N0

Projet

PENTHOUSES C
MONTÉE DU PARC
CHÂTEAU-RICHER

Dessins

COUPE DE MUR TYPE
& DÉTAILS

Conçu par	Dessiné par
S.G.	B.L.
B.L.	L.B.

Date NOVEMBRE 2020

Échelle : INDIQUÉE

A12
FEUILLE
A13

LISTE DES PORTES

DESCRIPTION PORTE PRINCIPALE

- PORTE ISOLÉE EN BOIS AVEC VERRE THERMOS, LOW-E & ARGON
- COULEUR À DÉTERMINER INTÉRIEUR-EXTÉRIEUR (CADRE ET PORTE)
- PRÉVOIR MOULURE À GYPSE DU CÔTÉ INTÉRIEUR
- POIGNÉE EXT. : À CONFIRMER
- POIGNÉE INT. : À CONFIRMER

QUANTITÉ: 1

DESCRIPTION PORTE PRINCIPALE

- PORTE ISOLÉE EN BOIS AVEC VERRE THERMOS, LOW-E & ARGON
- COULEUR À DÉTERMINER INTÉRIEUR-EXTÉRIEUR (CADRE ET PORTE)
- PRÉVOIR MOULURE À GYPSE DU CÔTÉ INTÉRIEUR
- POIGNÉE EXT. : À CONFIRMER
- POIGNÉE INT. : À CONFIRMER

QUANTITÉ: 1

DESCRIPTION PORTE-PATIO

- PORTE PATIO, THERMOS CLAIR LOW-E & ARGON, SÉRIE ÉLÉMENT HYBRIDE
- COULEUR INTÉRIEUR NOIR, EXTÉRIEUR NOIR QUINCAILLERIE ET MOUSTIQUAIRE DE COULEUR APPAREILLÉE

QUANTITÉ: 4

LISTE DES FENÊTRES

QUANTITÉ: 2

QUANTITÉ: 2

QUANTITÉ: 2

QUANTITÉ: 2

QUANTITÉ: 3

NOTE

V.T. VERRE TREMPÉ

NOTE IMPORTANTE

S'ASSURER QUE L'OUVERTURE LIBRE DES FENÊTRES DANS LES CHAMBRES RÉPOND AUX NORMES ET CODES EGRESS EN VIGUEUR.



A no du dessin
B no de feuille où dessiné

02	2020-11-18	PLAN POUR DEMANDE DE PERMIS
01	2020-10-04	PLAN POUR SOUMISSION

ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.

TOUS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.

LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.

L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

Concepteur

STEVE GIRARD
DESIGNER

247 St-Vallier Est, Suite #300
Québec, Qc G1K 3P4
Tel 418.380.5973
Fax 418.380.6763

DESIGN www.stevegirard.ca
ARCHITECTURE www.a3architecture.ca
CONSTRUCTION www.corten.ca

Client

M. GUY EMOND
70 MONTÉE DU PARC
CHÂTEAU-RICHER, QC G0A 1N0

Projet

PENTHOUSES C
MONTÉE DU PARC
CHÂTEAU-RICHER

Dessins

LISTE DES PORTES & FENÊTRES

Conçu par	Dessiné par
S.G.	B.L.
B.L.	L.B.

Date NOVEMBRE 2020

Échelle : 1/4" = 1'-0"

A13
FEUILLE
A13

LISTE DES PORTES

DESCRIPTION PORTE PRINCIPALE

- PORTE ISOLÉE EN BOIS AVEC VERRE THERMOS, LOW-E & ARGON
- COULEUR À DÉTERMINER INTÉRIEUR-EXTÉRIEUR (CADRE ET PORTE)
- PRÉVOIR MOULURE À GYPSE DU CÔTÉ INTÉRIEUR
- POIGNÉE EXT. : À CONFIRMER
- POIGNÉE INT. : À CONFIRMER

QUANTITÉ: 1

DESCRIPTION PORTE PRINCIPALE

- PORTE ISOLÉE EN BOIS AVEC VERRE THERMOS, LOW-E & ARGON
- COULEUR À DÉTERMINER INTÉRIEUR-EXTÉRIEUR (CADRE ET PORTE)
- PRÉVOIR MOULURE À GYPSE DU CÔTÉ INTÉRIEUR
- POIGNÉE EXT. : À CONFIRMER
- POIGNÉE INT. : À CONFIRMER

QUANTITÉ: 1

DESCRIPTION PORTE-PATIO

- PORTE PATIO, THERMOS CLAIR LOW-E & ARGON, SÉRIE ÉLÉMENT HYBRIDE
- COULEUR INTÉRIEUR NOIR, EXTÉRIEUR NOIR QUINCAILLERIE ET MOUSTIQUAIRE DE COULEUR APPAREILLÉE

QUANTITÉ: 4

LISTE DES FENÊTRES

QUANTITÉ: 2

QUANTITÉ: 2

QUANTITÉ: 2

QUANTITÉ: 2

QUANTITÉ: 3

NOTE

V.T. VERRE TREMPÉ

NOTE IMPORTANTE

S'ASSURER QUE L'OUVERTURE LIBRE DES FENÊTRES DANS LES CHAMBRES RÉPOND AUX NORMES ET CODES EGRESS EN VIGUEUR.



A no du dessin
B no de feuille où dessiné

02	2020-11-18	PLAN POUR DEMANDE DE PERMIS
01	2020-10-04	PLAN POUR SOUMISSION

ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.

TOUS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.

LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.

L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

Concepteur

STEVE GIRARD
DESIGNER

247 St-Vallier Est, Suite #300
Québec, Qc G1K 3P4
Tel 418.380.5973
Fax 418.380.6763

DESIGN www.stevegirard.ca
ARCHITECTURE www.a3architecture.ca
CONSTRUCTION www.corten.ca

Client

M. GUY EMOND
70 MONTÉE DU PARC
CHÂTEAU-RICHER, QC G0A 1N0

Projet

PENTHOUSES C
MONTÉE DU PARC
CHÂTEAU-RICHER

Dessins

LISTE DES PORTES & FENÊTRES

Conçu par	Dessiné par
S.G.	B.L.
B.L.	L.B.

Date NOVEMBRE 2020

Échelle : 1/4" = 1'-0"

A15
A13